

374w 19



Ville de Lille

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

1 D2 / 217

SOMMAIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Pages

- Ordre du jour de la séance 327

- Délibérations 328

(DELIBERATIONS)

Séance du 10 février 1997

N° D 97/01

1

Commissaire de Police (1911)

Pages

101 - Proposition de création d'un poste de Commissaire de Police à Lille - 2

102 - Proposition de création d'un poste de Commissaire de Police à Lille - 12

103 - Proposition de création d'un poste de Commissaire de Police à Lille - 12

SOMMAIRE

Pages

- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3 à 7
- Délibérations	8 à 95

Convoqué le 4 février 1997

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 février 1997

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LENGLET, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, SELLANI, Mme STANIEC, M. SULMAN, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : Mme DANGREUX (pouvoir), MM. DEROSIER, LABBEE, LESERRE (pouvoir), Mmes MATTIGHELLO, ROUGERIE (pouvoir), MM. SAVOYE, SINAGRA (pouvoir), VAILLANT.

ORDRE DU JOUR

	Pages
97/2 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.	8
97/3 - Conseils de Quartier - Vacances de sièges - Désignation des membres.	12
97/4 - Etablissements Publics de Santé - Conseils d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal.	13

POLITIQUE DE LA VILLE

97/5 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Adoption.	14
97/6 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Maison de Quartier-Centre Social Concorde - Appel d'offres pour la réhabilitation de l'équipement.	16

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

97/7 - Servitude de passage sur l'immeuble sis à Lille 41, rue d'Austerlitz au profit de Monsieur BRASSEUR.	18
---	----

JEUNESSE - ANIMATION

97/8 - Subvention de fonctionnement - Mission Jeunesse à Lille-Sud - Fédération Régionale Léo Lagrange.	19
---	----

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

97/9 - Programme "Emplois de Services" - Participation financière à la formation "Assistants maternelles" mise en place par CREAFI.	20
97/10 - Programme "Emplois de Services" - Opération 50 emplois de Services dans le cadre de la Politique de la Ville - Extension du service animation sportive - Création de 12 postes sous contrat "Emploi-Ville".	21
97/11 - Programme "Emplois de Services" - Participation à l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.	24
97/12 - Programme "Emplois de Services" - Tableaux récapitulatifs des postes.	25

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

97/13 - Offre permanente de vente de PIAF.	28
--	----

97/14 - Marché d'appel d'offres relatif aux plaques de rue.	29
97/15 - Réglementation de l'occupation du domaine public.	30
97/16 - Projet de taxation des émergences non fonctionnelles sur la voie publique.	31

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

97/17 - Contrat de Ville - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la toxicomanie - Programme 1997 - Adoption.	32
---	----

QUALITE DE VIE - ENVIRONNEMENT

97/18 - Plan Local d'Action en matière de développement durable de la Ville de Lille - Rapport d'étape.	34
97/19 - Application des dispositions du décret n° 96/1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.	36

ACTION SOCIALE

97/20 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées.	37
97/21 - Répartition définitive des participations financières destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 1997.	38

ENFANCE - POUPONNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

97/22 - Contrat Enfance 1993 à 1997 - Avenant n° 3.	39
97/23 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.	40
97/24 - Subventions destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil Parents-Enfants.	42
97/25 - Participations financières destinées à des associations menant des actions de Prévention de la Maltraitance.	44
97/26 - Création d'un Centre de la Petite Enfance dans le Quartier du Faubourg de Béthune Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.	45

DEVELOPPEMENT CULTUREL

- 97/27 - Plans/Reliefs - Restauration - Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi. 46
- 97/28 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Exposition "Formes animales" - Organisation. 47
- 97/29 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Exposition "Formes animales" - Attribution d'une subvention de 80.000 F par Baccarat. 48
- 97/30 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet de valorisation pédagogique du patrimoine géologique du Nord et du Pas-de-Calais - Convention d'étude avec le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. 49
- 97/31 - Musée des Beaux-Arts - Proposition d'exposition "De Raphaël à Guardi" - Dessins italiens du Palais des Beaux-Arts de Lille. 50
- 97/32 - Musée des Beaux-Arts - Demande de subvention à la DRAC - Etude de fonctionnement du Musée. 51
- 97/33 - Musée des Beaux-Arts - Rétrocession de catalogues sur la régie de recettes. 52
- 97/34 - Bibliothèque Municipale - Projet LIBRIS - Convention entre le P.U.E.L. (Pôle Universitaire Européen de Lille), l'Université Charles de Gaulle Lille III, l'Université Catholique de Lille et la Ville de Lille. 53

PROPRETE

- 97/35 - Annulation de titres de recette. 55

URBANISME

- 97/36 - Ravalement de façades - Subventions. 56
- 97/37 - Opération SOUHAM - Traité de concession à la SORELI - Bilan de clôture. 62
- 97/38 - Projet de Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de la Métropole lilloise révisé - Avis. 63

ACTION FONCIERE

- 97/39 - Immeuble sis à Lille, 98-100 rue Esquermoise - Vente à la Société INTERGESTION. 68

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

- 97/40 - Implantation de l'I.A.E. dans l'Hospice Général - Avenant n° 3 à la convention de mandat du 10 décembre 1993. 71

RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

- 97/41 - Association Régionale Nord-Pas de Calais des Amitiés Franco-Chinoises - Subvention de la Ville. 73
- 97/42 - Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés - Subvention de la Ville. 74

FINANCES

- 97/43 - Budget Primitif 1997 - Débat d'orientation budgétaire - Environnement et propositions. 75
- 97/44 - Budget Primitif 1997 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits. 78
- 97/45 - Associations - Avances sur subventions 1997. 79
- 97/46 - La Maîtrise de Science de Gestion de Lille-M.S.G. - Manifestations organisées à l'occasion du 20ème anniversaire de l'Institut - Subvention exceptionnelle. 80
- 97/47 - Association Française de Parents d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage du langage oral et écrit A.P.E.D.A. Nord - Organisation d'un colloque sur les dyslexies à Lille le 17 mars 1997 - Subvention exceptionnelle. 81
- 97/48 - Gestion de trésorerie - Constitution d'une ligne de trésorerie. 82
- 97/49 - Centre Social situé rue Lazare Garreau à Lille - Sinistre du 11 juin 1996 - Indemnité d'assurances. 83

INFORMATIQUE

- 97/50 - Acquisition de 210 configurations - Lancement d'un nouvel appel d'offres ouvert. 84

DECENTRALISATION

- 97/51 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. 85

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

- 97/52 - Réorganisation du stationnement payant - Modification de cinq postes de surveillant de parc de stationnement en cinq postes de coordonnateur de zone. 87
- 97/53 - Modification d'un poste d'Animateur Coordonnateur de Petite Enfance en Coordonnateur du Développement Social et Educatif Petite Enfance. 88
- 97/54 - Constitution d'une équipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.). 89

97/55 - Moyen des groupes politiques - Création de postes.	91
97/56 - Création d'un poste de Chargé de Mission au Tourisme.	92

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

97/57 - Tournoi International des Villes Jumelées de Football Pupilles à Hellemmes - Demande de subvention.	93
97/58 - Tournoi International de Football Séniors à Lille-Sud - Demande de subvention.	94

ACHATS PUBLICS

97/59 - Musée des Beaux-Arts - Entretien et nettoyage du sol - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.	95
--	----

Séance du 10 février 1997

N° 97/2

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/681 du 16 décembre 1996, vous avez bien voulu, en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- création des regies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 96/681 du 16 décembre 1996

Tableau mis à jour le 3 février 1997

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
96/84 D.M.	5 décembre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société EUROBRAILLE 34, rue du Général Brunet à Paris (75019), en vue de la maintenance d'un appareil Braille utilisé par le personnel non voyant du standard téléphonique de l'Hôtel de Ville.	Redevance annuelle 10 444,50 F TTC	5 décembre 1996
96/85 D.M.	5 décembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société WESTRELIN 73, rue Nationale à Meteren (59270), en vue de la construction d'un local d'accueil au Parc Zoologique avenue Mathias Delobel à Lille.	532 909,69 F TTC	5 décembre 1996
96/86 D.M.	5 décembre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société LA TELEPHONIE FRANCAISE 12, rue d'Avelin à Vendeville (59175), en vue de la maintenance de l'autocommutateur du Palais des Beaux-Arts, place de la République à Lille.	Redevance annuelle 14 472 F TTC	5 décembre 1996
96/87 D.M.	18 décembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société CHEVALIER NORD, Z.I. du Fond Squin, rue des Champs à Saint-Martin-au-Laert (62500), en vue de la réfection des perrons du Palais des Beaux-Arts, place de la République à Lille.	478 652,14 F TTC	18 décembre 1996

96/88 D.M.	24 décembre 1996	Urbanisme et Foncier	Une convention annexe est passée avec la Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration de Lille (SORELI) sise 7, boulevard Louis XIV - B.P. 1243 - 59013 LILLE CEDEX, ayant pour objet de confier à la SORELI des missions complémentaires de gestion du bâtiment.	Rémunération annuelle : 60 300 F TTC	30 décembre 1996
97/1 D.M.	7 janvier 1997	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société PARET-PIEMONT, 23 rue de l'Herrengrie à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue de l'organisation du cocktail de la cérémonie des vœux de 1997 aux personnalités à l'Hôtel de Ville.		10 janvier 1997
97/2 D.M.	13 janvier 1997	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société LOAN SYSTEM, 9-11, rue Georges Enesco à Créteil (94000) en vue de la maintenance du logiciel Loan pour Windows.	Forfait annuel : 6307 F H.T.	14 janvier 1997
97/3 D.M.	13 janvier 1997	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société LOAN SYSTEM, 9-11, rue Georges Enesco à Créteil (94000) en vue de la concession des droits d'usage et de la maintenance du logiciel de calcul des amortissements AMOFI.	Forfait annuel : 4 200 F H.T.	14 janvier 1997
97/4 D.M.	13 janvier 1997	Finances et Achats	Un quatrième avenant est passé au contrat conclu avec la Société RICOH FRANCE NORD EST, Zone Industrielle du Hellu à Lezennes (59260), en vue d'y adjoindre 30 copieurs supplémentaires de marque RICOH 4490.	Prestations : 0,09 F H.T. la copie	14 janvier 1997

97/5 D.M.	20 janvier 1997	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société NEOTRONICS SOLOMAT, 16 rue Jacques Tati à Evry (91000), en vue de la maintenance d'un détecteur de gaz de marque Minigaz 4 OFC utilisé par le Service de l'Ecologie Urbaine.	Redevance annuelle 3 002,94 F TTC	21 janvier 1997
97/6 D.M.	20 janvier 1997	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société L'ARCHE INDUSTRIE, rue des Mesniers à Saint-Yrieix (16710), en vue de la fabrication des dalles et marches en béton destinées à l'achèvement du parvis du Palais des Beaux-Arts, place de la République à Lille.	673 406,28 F TTC	21 janvier 1997

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 février 1997

N° 97/3

OBJETConseils de Quartier - Vacances de
sièges - Désignation de membres

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En sa séance du 18 mars 1996, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de Quartier du Sud

- pour remplacer Madame Nadia LUCCHINACCI

Monsieur Didier BAELDE, 1, rue Berthelot

Conseil de Quartier du Centre

- pour remplacer Madame Jacqueline LACOLLA

Monsieur Bertrand VERNIER, Rue de la Clef

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/4

OBJET

Etablissements Publics de Santé
Conseils d'Administration -
Désignation des délégués du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'ordonnance n° 96-346 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, la composition des établissements publics de santé a été modifiée.

Désormais, le conseil d'administration des établissements publics de santé communaux comporte une représentation de communes autres que la commune de rattachement. Le nombre des autres communes ainsi représentées est de deux dans les centres hospitaliers (article R 714-2-1 du Code de la Santé) et de trois dans les centres hospitaliers universitaires (article R 714-2-6).

Les communes ayant vocation à être représentées sont celles de la Région. Lesdites communes sont désignées dans l'ordre décroissant du nombre de leurs résidents respectifs dans la clientèle de l'établissement considéré.

Compte tenu de ces éléments, la Ville de Lille est appelée à nommer un membre par établissement pour siéger au conseil d'administration de quatre établissements publics de santé.

En conséquence, nous vous proposons de désigner :

- Monsieur Alain BIENVENU à l'Hôpital de Comines
- Monsieur Michel CUCHEVAL au Centre Hospitalier d'Haubourdin
- Monsieur Gilles PARGNEAUX au Centre Hospitalier de Loos
- Monsieur Charles SULMAN au Centre Hospitalier de Tourcoing

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997

N° 97/5

OBJETContrat de Ville - Programme 1997 - Adoption

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n°93/ 598 du 13 Décembre 1993, a adopté le projet cadre de Contrat d'agglomération - Contrat de Ville fixant les grandes orientations de la Politique de la Ville à mettre en oeuvre durant la période 1994 - 1998, dans le cadre du Contrat de Plan.

Ce document, qui démontre une forte volonté municipale de renouveau social, économique et urbain, décline les grands axes transversaux de développement, correspondant aux objectifs majeurs de la Politique de la Ville, et qui s'articulent autour des préoccupations prioritaires que sont :

- la citoyenneté et la participation
- l'insertion économique
- l'intégration
- la prévention de la délinquance
- la qualité de la ville.

S'y inscrivent également des plans thématiques regroupant des dispositifs importants de lutte contre l'exclusion ayant respectivement pour objet :

- l'Action Sociale et la Santé
- l'Animation de proximité, la Culture et le Sport
- l'Emploi, l'Insertion, le Développement économique
- l'Habitat-Logement et Cadre de vie.

Depuis la signature du document précité, la Ville de Lille assure chaque année avec le concours de l'Etat, de la Région, du Département, et des autres partenaires financiers, la réalisation d'un programme d'actions au titre de la Politique de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville.

Un nouveau programme de projets d'actions sur les sites prioritaires du Contrat de Ville a été élaboré pour l'année 1997. Ce programme regroupe des actions engagées précédemment, dont il convient d'assurer la continuité, et des opérations nouvelles.

Celles-ci correspondent aux grandes priorités d'interventions définies au sein de chaque quartier, procèdent d'une concertation avec les «forces vives» des quartiers en cause et ont été adoptées par les Commissions locales de développement social.

Ces projets ont également fait l'objet d'une concertation avec les élus en charge des thématiques concernées et s'insèrent pleinement dans les axes fondamentaux de développement et de lutte contre l'exclusion arrêtés au niveau de la Ville.

.../...

Le thème de la prévention de la délinquance, pour sa part, fera l'objet d'un volet particulier qui sera soumis à la délibération du Conseil municipal après avoir été adopté par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

L'ensemble du programme 1997 de projets d'actions relatif à la Politique de la Ville correspond à un engagement financier de la Ville de 21 439 646 francs sur un montant total des projets s'élevant à 61 190 407 francs.

Conformément à la procédure d'instruction fixée par l'Etat et le Conseil Régional, partenaires financiers du Contrat de Ville, les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de fiches programmes, arrêtant le coût total des actions et l'engagement financier de la Ville action par action, et de tableaux récapitulatifs thématiques, en vue de la négociation à intervenir destinée à valider ces opérations au titre du Contrat de Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 20 Janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le programme de projets d'actions 1997 en faveur de la Politique de la Ville, figurant en annexe,
- prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget communal,
- solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région, ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien, dans le cadre du Contrat de Ville, et nous autoriser à mener les négociations nécessaires à cet effet,
- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées et leur emploi à la ligne budgétaire correspondante,
- allouer en temps opportun à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville ; étant entendu que l'engagement financier de celle-ci est conditionné opération par opération par un accompagnement corrélatif de l'Etat et de la Région,
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville dans la limite des crédits qui seront effectivement inscrits au Budget Primitif 1997, sur les lignes intitulées :
 - Dotation de Solidarité Urbaine,
 - Projets d'Aménagements de Quartiers.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/6

OBJETCONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 97
MAISON DE QUARTIER - CENTRE SOCIAL
CONCORDE
APPEL D'OFFRE POUR REHABILITATION DE
L'EQUIPEMENTRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Faubourg de Béthune est un quartier, qui, en plus des difficultés de sa population relativement similaires à celle des autres quartiers sensibles, accuse un retard d'équipements importants.

En effet, peu de structures sont implantées sur le quartier et souvent dans des locaux peu adaptés qui ne leur permettent pas de développer une action de qualité.

C'est le cas entre autre de la Maison de Quartier implantée dans une ancienne église, peu adaptée aux missions d'un équipement social et des activités à mettre en oeuvre.

Une réhabilitation des bâtiments s'avère aujourd'hui indispensable.

Elle correspond à l'aménagement des locaux existants du centre social et de sa salle polyvalente, et à l'extension de locaux d'activités par l'excavation du vide sanitaire existant.

Ce programme est évalué à 8.500.000 F avec le plan de financement suivant :

CHARGES		PRODUITS	
<u>Réhabilitation</u>		<u>Participation sollicitée :</u>	
Locaux d'activités	2.800.000 F	<u>Etat :</u>	
Salle polyvalente	2.700.000 F		
Extension des locaux	1.800.000 F	* Partenaire pour la Ville	1.900.000 F
Viabilité et travaux extérieurs	350.000 F	* F.S.U.	2.900.000 F
Honoraires	850.000 F	<u>Ville</u>	3.000.000 F
TOTAL	8.500.000 F	<u>C.A.F.</u>	700.000 F
		TOTAL	8.500.000 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion et le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune réunie le 20 Janvier 1997, nous vous demandons :

- 1) d'approuver le lancement de ce programme,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions escomptées et les admettre en recette,
- 3) d'inscrire sur le budget de la Ville les crédits correspondants
- 4) de lancer la consultation des concepteurs selon la procédure simplifiée limitée prévue par l'article 314 bis, du Code des Marchés Publics.
- 5) de désigner la Commission de choix du concepteur constituée des membres de la Commission d'Appel d'Offres, de l'Elu en charge des équipements sociaux, de la Présidente du Conseil de Quartier, d'un tiers de maîtres d'oeuvre ou de personnalités compétentes en la matière, du Comptable Public et d'un représentant de la Direction de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes..

Un des critères essentiel du choix, devra être la capacité de l'architecte à intégrer ce projet dans la démarche de recomposition générale du centre du quartier du Boulevard de Metz, et à mener la concertation préalable avec les habitants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997

N° 97/7

OBJETServitude de passage sur l'immeuble
sis à Lille 41, rue d'Austerlitz
au profit de Monsieur BRASSEUR

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire de l'immeuble sis à Lille 36, rue d'Eylau, abritant le centre social de Wazemmes.

Une servitude de passage cadastrée sous la section PV n° 450 d'une superficie de 29 m2, grève la propriété de Monsieur BRASSEUR demeurant 41, rue d'Austerlitz, afin de laisser un accès au Centre Social.

Le Centre Social possède trois accès indépendants et n'utilise plus de ce fait le passage du 41, rue d'Austerlitz depuis de nombreuses années.

Monsieur BRASSEUR entretient depuis toujours ce terrain, et souhaite aujourd'hui pouvoir en prendre possession.

Monsieur BRASSEUR acquittera tous les frais notariés.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 28 janvier 1997, nous vous demandons de nous autoriser à abandonner cette servitude de passage au profit de Monsieur BRASSEUR.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/8

OBJET

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
MISSION JEUNESSE A LILLE-SUD
FEDERATION REGIONALE LEO-LAGRANGE

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'animation du Quartier de Lille-Sud a été assurée en 1996 par des opérateurs associatifs répartis par secteurs thématiques : Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

La Fédération Régionale Léo-Lagrange et le Club de l'Arbrisseau ont assuré une mission en direction de la Jeunesse jusqu'au 31 Décembre 1996.

Afin de permettre la poursuite de l'intervention sur le secteur du quartier Lille-Sud, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'assurer le financement de cette activité, et en particulier la mise en place des personnels nécessaires au maintien du service à la population.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 28 Janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir :

- verser une subvention de fonctionnement de 250.000 F à la Fédération Régionale Léo-Lagrange.
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/9

OBJET**Programme « Emplois de Services »**
Participation financière à la formation
« Assistantes maternelles » mise en place
par CREAFI

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du programme « Emplois de Services » nous avons souhaité développer les services à la personne.

CREAFI (Coopérative de Recherches, d'Etudes et de leurs Applications dans les Domaines de la Formation et de l'Insertion) met en place une opération de formation d'assistantes maternelles.

Les femmes bénéficiaires de cette formation reçoivent à son issue un agrément de la D.A.S.S. et créent ainsi leur propre emploi, permettant le développement de l'offre de service en matière de garde d'enfants sur la Ville de Lille.

La Ville de Lille reconnaissant cette opération comme correspondant pleinement aux objectifs du programme Emplois de Services, et en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 20 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le versement à CREAFI d'une subvention de 20 244 F correspondant à une partie du coût de l'opération,

- l'imputation de cette dépense au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 91 - Enveloppe 11808, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/10

OBJET

Programme « Emplois de Services »
- Opération 50 Emplois de Services dans le
cadre de la Politique de la Ville - Extension
du service animation sportive - Création
de 12 postes sous contrat « Emploi Ville »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/534 du 21 octobre 1996, le Conseil Municipal a autorisé la Ville de Lille à utiliser la mesure Emploi Ville dans le cadre du programme « Emplois de Services ».

Par délibération n° 96/804 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a autorisé la Ville de Lille à mettre en oeuvre des projets permettant de développer des services portés par les associations oeuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville et ce, dans une enveloppe de 50 Emplois Ville.

Le Comité de Pilotage de l'opération 50 Emplois Ville dans le cadre de la Politique de la Ville a retenu le projet suivant :

Le Service des Sports, avec l'aide de vacataires, animait pendant les vacances scolaires une opération « Salle ouverte », visant à ouvrir les salles de sports aux jeunes inorganisés sur les quartiers en difficultés pendant ces périodes.

Le projet retenu vise à dépasser cette action purement ponctuelle pour avoir une action sur toute l'année en partenariat avec le tissu associatif du quartier afin de :

- améliorer le lien entre les jeunes inorganisés et le mouvement sportif associatif,
- aider à la pratique sportive des jeunes dans les quartiers défavorisés,
- aider le mouvement sportif associatif dans la prise en compte des jeunes inorganisés par la mise à disposition d'animateurs sportifs.

.../...

Afin de couvrir l'ensemble de la Ville, 18 postes sont nécessaires : 6 postes, déjà existants dans le cadre du service animation sportive du programme « Emplois de Services », seront redéployés, et 12 postes sous contrat Emploi Ville seront créés dans les clubs sportifs selon le tableau de répartition ci-joint.

Ces postes feront l'objet de Conventions d'Objectifs et de Partenariat entre la Ville de Lille et les clubs cités.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 20 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce dispositif,
- imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 91 - Enveloppe 11808, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Opération Salle Ouverte

Tableau Récapitulatif

Quartier	Club	Lieu de l'activité	Embauche	Redéploiement
Moulins	LUC Rugby Club	LUC	1 animateur sportif Activité : Rugby	
	US Lille Moulins Carrel	Stade Jean Bouin		1 animateur sportif Activité : sports collectifs
	ASPTT de Lille	Stade Jean Bouin	1 animateur sportif Activité : sports collectifs	1 animateur sportif Activité : Athlétisme
Faubourg de Béthune	Association Sportive du Fg de Béthune - Football	Stade Léo Lagrange	1 animateur sportif Activité : football	
	Basket Club du Fg de Béthune	Salle Léo Lagrange	1 animateur sportif Activité : Basket féminin	
Centre	Lille TWIRLING Centre	Palais des Sports St Sauveur	1 animateur sportif Activité : Gymnastique et twirling	
Bois Blancs	RCBB Football	Stade des Bois Blancs		1 animateur sportif foot
	RCBB Basket	Salle des Bois Blancs		1 animateur sportif basket
	RCBB Musculation	Salle des Bois Blancs	1 animateur sportif Activité : Musculation et sports collectifs	
Lille Sud	Football Club Lille Sud	Stade des Bois Blancs	1 animateur sportif foot	
	Olympique Lille Sud	Salle Wagner et piscine Lille Sud	1 animateur sportif + natation	
Vieux Lille	Association sportive du Vieux Lille	Salle Winston Churchill		1 animateur sportif Activité : Sports collectifs
Fives - St Maurice	Stade Anatole de la Forge	OS Fives section Football	1 animateur sportif Activité : Football	
	Salle de Fives	OS Fives section omnisports	1 animateur sportif Activité : Musculation	
Wazemmes	Association pour la Jeunesse Wazemmoise de Lille	Complexe Sportif Wazemmes	1 animateur sportif Activité : Musculation	1 animateur sportif Activité : Football
Vauban	Lille Hockey Club	Salle Pacôme	1 animateur sportif Activités : Hockey + sports collectifs	
		TOTAL :	12 animateurs sportifs	6 animateurs sportifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997
N° 97/11

OBJET

Programme « Emplois de Services »
- Participation à l'aménagement des
rythmes de vie de l'enfant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/536 du 21 octobre 1996, le Conseil Municipal a confirmé la participation du programme « Emplois de Services » à l'opération d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, par :

- le cofinancement du poste de coordinatrice pour le dernier trimestre 1996 à l'Association employeur « Les Francas »
- le cofinancement des postes d'animateurs sur la première année.

L'opération est aujourd'hui bien engagée, aussi, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 20 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- le renouvellement de la convention avec « Les Francas »,
- le versement d'une subvention de 71 500 F représentant 50 % du coût du poste de la coordinatrice pour l'année 1997,
- l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 91 - Enveloppe 11808, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997
N° 97/12

OBJET

Programme « Emplois de Services »
- Tableaux récapitulatifs des postes.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°96/486 du 4 Juillet 1996, le Conseil Municipal a adopté un tableau récapitulant les Contrats de Qualification et Contrats Initiative Emploi créés dans les Associations.

Les modifications apportées à ce tableau ont été validées par délibérations n°96/545 du 21 octobre 1996 et n°96/803 du 16 décembre 1996.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, par délibération n°96/485 du 4 juillet 1996, a adopté les modalités administratives et financières de mise en oeuvre du transfert des Contrats Emplois Consolidés vers les Associations, ainsi que l'échéancier.

Les modifications apportées à ce tableau ont été validées par délibérations n°96/546 du 21 octobre 1996 et n°96/803 du 16 décembre 1996.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 20 Janvier 1997, nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir adopter la nouvelle mise à jour de ces deux tableaux (Annexe 1 et Annexe 2).

ADOPTÉE à l'unanimité

**En référence à la délibération n°96/545 du 21 octobre 1996.
Actualisation du tableau des Contrats de Qualification - Contrats Initiative Emploi -
Contrats Emploi Ville - Contrats SMIC dans les associations, intégrés dans les
Conventions d'Objectifs et de Partenariat.**

Association	Adresse	Nombre de contrats
Maison de Quartier de Fives	rue Massenet - B.P. 22 - 59000 LILLE	1 C.Q.
Maison de Quartier du Vieux Lille	24, rue des Archives 59000 LILLE	4 C.Q.
Maison de Quartier Bois Blancs	60, rue du Gl de la Bourdonnaye 59000 LILLE	3 C.Q.
Maison de Quartier de Wazemmes	36, rue d'Eylau 59000 LILLE	2 C.Q.
Maison de Quartier de Moulins	1, rue Armand Carrel 59000 LILLE	6 C.Q.
Centre Social Concorde	65, rue Saint Bernard 59000 LILLE	4 C.Q.
Centre Social Parc des Expositions	5, avenue Eugène Varlin 59000 LILLE	1 C.Q.
La Métaphore	Place du Gnl de Gaulle - B.P. 302 - 59026 LILLE CEDEX	1 C.Q.
Le Biplan	19, rue Colbert 59000 LILLE	2 C.Q.
Les Spectacles sans gravité	168, Centre Commercial 59777 EURALILLE	1 C.Q.
Le Tire Laine	39, rue des Sarrazins 59000 LILLE	1 C.Q.
Créativ'Idée	42, rue Khulmann 59000 LILLE	2 C.Q.
LOSC	Stade Grimonprez Jooris Allée du Petit Paradis - 59000 LILLE	1 C.Q.
Les Inouies	39, rue Khulmann 59000 LILLE	1 C.Q.
Les Craignos	79, Bd Montebello 59000 LILLE	3 C.Q.
L.S.I	1/4, rue de l'Asie 59000 LILLE	1 C.Q. 3 C.I.E.
Boldoduc	213, rue Chanzy Foyer 59260 HELLEMES	1 C.I.E.
Associations supports reprenant l'activité de L.S.D.	1/4 rue de l'Asie 59000 LILLE	5 C.Q.
J.L.F.	90, rue des Meuniers 59000 LILLE	2 C.Q. - 1 E.V.
Centre Social Mosaïque	96, rue du Long Pot 59000 LILLE	1 C.Q.
CAE	66/1, Bd de Metz - 59000 LILLE Centre d'Activités pour l'Emploi	1 C.I.E.
Soreli	7, BD Louis XIV - B.P. 1243 - 59013- LILLE CEDEX	1 C.I.E.
LOSC	Stade Grimonprez Jooris Allée du Petit Paradis - 59000 LILLE	1 E.V.
Centre Social l'Arbrisseau	13, rue J.B Clément 59000 LILLE	1 C.Q.
Mission Locale de Lille	3, rue Jeanne Maillotte 59000 LILLE	10 C.Q.
Accueil et Services S.O.S 3ème âge	247, Bd Victor Hugo 59000 LILLE	5 C.Q.
Centre de Ressources Communes		2 C.Q. - 1 SMIC

**En référence à la délibération n°96/803 du 16 décembre 1996
Actualisation du tableau de transfert des Contrats Emploi Consolidé
vers les associations.**

Ces contrats sont intégrés dans les Conventions d'Objectifs et de Partenariat

Echéancier.

L'échéancier est le suivant :

Juillet 1996	S.O.S. 3ème âge :	7 postes
	Maison de Quartier - Centre Social de Wazemmes :	3 postes
	Maison de Quartier des Bois Blancs :	10 postes
	Les Craignos :	6 postes
	Le Centre Social Concorde :	6 postes
Août 1996	ASPTT :	4 postes
	Maison de Quartier de Moulins :	3 postes
	H.L.M. :	6 postes
	Maison des Associations :	3 postes
Septembre 1996	Lille Sud Insertion :	8 postes
	Centre Social Marcel Bertrand :	3 postes
	Jeunesse Loisirs Famille :	3 postes
Octobre 1996	ATD Quart Monde :	1 poste
	Les Francas (association départementale) :	2 postes
Novembre 1996	Centre Social l'Arbrisseau :	1 poste
	Centre Social du Parc des Expositions :	2 postes
	Maison de Quartier St Maurice :	4 postes
	Maison de Quartier Vieux Lille :	6 postes
	La Deûle :	4 postes
Décembre 1996	Grandir :	4 postes
	Le Kaméléon :	1 poste
	Union Sportive Lille Moulins Carrel :	2 postes
	U.F.C. :	2 postes
	Espace Croisé :	4 postes
Janvier 1997	Aéronef :	2 postes
	Association Familiale de Lille :	1 poste
	Maison de Quartier de Fives :	2 postes
	Tintin et Miloud :	2 postes
Février 1997	Id' Croche :	1 poste
	ARPE :	1 poste
	Centre Social Mosaïque :	1 poste
Mars 1997	LOSC :	1 poste
	FSE Louise Michel :	1 poste
	Parcours de Femmes :	2 postes
Avril 1997	Collège Mme de Staël :	1 poste
Mai 1997	A.D.A.V. :	1 poste
Total :		111 postes

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 19 Février 1997
N° 97/13OBJETOFFRE PERMANENTE
DE VENTE DE PIAF

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96.471 du 4 juillet 1996, vous avez bien voulu adopter les mesures tarifaires en matière de stationnement payant sur voirie, ainsi que la campagne de communication partant notamment sur la vente, pendant une durée limitée, des horodateurs embarqués, associée à la remise gratuite d'une carte de stationnement.

Compte tenu du succès remporté par cette dernière mesure, nous vous proposons qu'à titre permanent, la vente des PIAF soit systématiquement accompagnée de la remise gracieuse d'une carte à puce de stationnement, dite PIAF 200, d'une valeur de 200 francs de stationnement.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/14

OBJETMARCHE D'APPEL D'OFFRES
RELATIF AUX PLAQUES DE RUE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à des préoccupations formulées à plusieurs reprises par la Municipalité, une liste de propositions a été établie en matière :

- de mise en place d'une nouvelle signalétique directionnelle,
- d'installation de nouvelles plaques de rue,
- et de numérotation des immeubles.

En ce qui concerne les plaques de rue, un modèle portant le nom de la voie, accompagné de la fleur de lys, a été retenu. Un additif serait, éventuellement, accroché sous cette plaque pour présenter, si besoin est, quelques éléments biographiques.

Un plan pluriannuel pourrait être mis en place.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer un marché d'appel d'offres pour la fourniture et la pose de ce matériel, avec une tranche ferme pour 1997 et deux tranches conditionnelles pour 1998 et 1999.

Le fabricant choisi serait chargé de fournir les plaques qui seraient installées par une entreprise d'insertion.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N°97/15

OBJETREGLEMENTATION DE L'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Administration Municipale est confrontée à différents cas d'occupation du Domaine Public, tels que :

- zones d'exploitation de motos et véhicules sans permis sur la Voie Publique,
- stationnement sur trottoir d'engins de livraison de plats préparés.
- étalages de fleuristes sur la Voie Publique,
- dépôt d'objets décoratifs devant l'entrée de certains établissements.

Nous vous proposons, en conséquence d'appliquer la même ligne de taxe que celle utilisée pour les étalages..

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 19 février 1997
N° 97/16OBJETPROJET DE TAXATION DES EMERGENCES
NON FONCTIONNELLES SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de rendre les trottoirs au piétons et d'améliorer l'esthétique du mobilier urbain, nous vous proposons d'inciter les différents concessionnaires occupant le domaine public à enterrer leurs urgences non fonctionnelles (armoires de signalisation, chambres de télécommunication, armoires électriques etc...).

Une taxe dissuasive, correspondant à l'amortissement sur cinq années (1997 à 2001) des travaux de mise en souterrain des ouvrages concernés, a donc été mise à l'étude par les services.

Dans un premier temps cette action concernerait l'itinéraire Gare Lille-Flandre, → Grand'Place → place Louise de Bettignies ainsi que la rue Léon Gambetta.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition qui sera incluse, en temps utile, dans la délibération fixant les taxes de voirie pour 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997
N° 97/17
OBJET

CONTRAT DE VILLEPREVENTION DE LA DELINQUANCEACTIONS DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIEPROGRAMME 1997 - ADOPTION

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la ville.

Cette politique de prévention menée sans discontinuité a connu une progression constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins sociaux et s'est développée également face au phénomène de la drogue avec notamment, depuis 1993, la mise en place d'un plan d'actions de lutte contre la toxicomanie.

Conçu avec la Ville par les acteurs Lillois, l'ensemble du projet "Actions de prévention" et "Lutte contre la toxicomanie" élaboré pour l'année 1997 a reçu l'agrément du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance lors de son assemblée plénière du 1^{er} février 1997.

Le programme global d'actions 1997 relatif au volet Prévention de la Délinquance du Contrat de Ville, correspond à un engagement financier de la Ville d'un montant total évalué à 4 707 731 francs.

- Conformément à la procédure d'instruction fixée par l'Etat et le Conseil Régional, partenaires financiers du Contrat de Ville, les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de fiches programmes, arrêtant le coût total des actions et l'engagement financier de la Ville action par action, et de tableaux récapitulatifs thématiques, en vue de la négociation à intervenir destinée à valider ces opérations au titre du Contrat de Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, et afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le Programme d'Actions de Prévention et le Plan d'Actions Lillois de Lutte contre la Toxicomanie établis pour l'année 1997 au titre du Contrat de Ville, joints en annexe,

- prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget communal,

- solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien, et nous autoriser à mener les négociations nécessaires à cet effet,

- prévoir l'admission en recettes des subventions escomptées et leur remploi à la ligne budgétaire correspondante.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/18

OBJET**Plan Local d'Action en matière de
développement durable de la Ville de Lille****Rapport d'étape****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique municipale en faveur de la qualité de la vie et dans le contexte de son adhésion à la démarche des villes européennes pour le développement durable, la Ville de Lille s'est engagée à élaborer un plan opérationnel d'action pour optimiser et harmoniser l'ensemble de ses démarches dans le domaine de l'environnement et à proposer un programme pluriannuel d'investissement à court, moyen et long terme.

Pour réaliser ce projet, le Ville de Lille a missionné l'Association Chantier Nature fin 1996 pour un montant d'études fixé à 300 000 F après avoir obtenu des aides de la Région Nord Pas-de-Calais et du FEDER.

Actuellement, l'Association a achevé la première phase de sa mission en liaison avec les services techniques de la Ville, soit :

- ① la réalisation d'un dossier inventaire du patrimoine vert lillois,
- ② Une cartographie par quartier.

le tout comprenant 782 fiches et 181 annexes (voir détail en annexe).

L'objectif étant, après un circuit complet dans les différents niveaux de concertation une présentation officielle du plan d'action au dernier Conseil Municipal de fin 1997

La démarche participative avec les groupes de travail Thématiques de la Commission Extra Municipale a d'ores et déjà été engagée selon un schéma organisationnel et un calendrier précis de validation des propositions ci-après :

.../...

Un cadre déontologique :
la charte des villes du développement durable
VILLE DE LILLE
(maître d'ouvrage)

Calendrier

1er Janvier 1997

Les Groupes de Travail
Commission extra municipale de l'environnement

- étudie
- établit
- propose

Programme Municipal
Actions
Etudes en cours

Commission
Extra Municipale
28 Janvier 1997

Idées
Recommandations
Propositions d'actions
Synthèses

25 Mars 97

Validation des propositions
priorité

27 Mai 97

Groupe de pilotage
Ville de Lille - partenaires financiers - Associations

Le Label NATURALILLE :
(MNE Maître d'oeuvre, avec comité de pilotage spécifique)

- sélectionne
- promeut / public
- sensibilise, interprète
- initie des actions

échanges
techniques

Le plan Opérationnel d'actions
Nature - Cadre de vie :
(Maîtrise d'oeuvre : Chantier Nature)

- étudie techniquement les actions
- détermine leur cohérence
- chiffre les actions
- propose un échéancier

PLAN OPERATIONNEL D'ACTIONS
Programmation d'animation et de travaux

Concertation élargie
13 Septembre 97

Associations - Conseil de quartier

Circuit de validation et de concertation

- ↳ relation avec les autres délégations à la Ville :
 - urbanisme
 - circulation
 - propreté
- ↳ relation avec les services communautaires
 - déchets
 - eau
 - assainissement

adoption en Commission Extra
Municipale le 23 Septembre 97

Validation en Conseil de Quartier
et au
Conseil Communal de Concertation

Sept-Oct-Nov 97

Commission de l'Environnement

Novembre 97

Conseil Municipal

Décembre 97

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de l'Environnement réunie le 21 Janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/19

OBJET

APPLICATION DES DISPOSITIONS
DU DECRET N°96-1136 DU 18 DECEMBRE 1996
FIXANT LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE
RELATIVES AUX AIRES COLLECTIVES DE JEUX.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Aux termes du décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 il incombe au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, d'interdire l'accès à toutes les aires de jeux existantes à la date de son entrée en vigueur le 26 juin 1997, et qui ne répondent plus aux exigences de sécurité légale ou réglementaire (cf. II 4 C) du document joint en annexe.

Les propriétaires et gestionnaires de zones de jeux implantés avant le 10 août 1994 devront se mettre en conformité avant utilisation :

- dans le délai de six mois pour les structures,
- dans le délai de deux ans pour les matériaux de revêtement et de réception (cf. II 3a et 3b).

Ils devront à cet effet fournir un dossier et satisfaire à l'obligation d'affichage prévue à l'article 4.

S'agissant des installations de la Ville, une inspection des équipements a donné lieu à la rédaction d'un rapport sur l'état des structures, la conformité des sols et des espaces de sécurité.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il vous est proposé de nous autoriser à inscrire les crédits nécessaires à la mise en conformité, suivant un programme pluriannuel restant à définir.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 96/20

OBJET

Attribution de primes municipales
à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre des O.P.A.H.
Moulins, Wazemmes, Lille Sud et courées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération N°95/177 du Conseil Municipal du 10 Avril 1995 qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10 % du montant T.T.C. des travaux limités à 70.000 Francs, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

- **Madame Ginette HIDRIO**
3 cité St Maurice
rue de la Cité à Lille

Objet des travaux : toiture - chéneau - vélux
montant T.T.C. des travaux
Montant de la prime (10 %)

24.240,00 F
2.424,00 F

- **Madame Ginette THIBAUT**
23 rue du Docteur Guérin à Lille

Objet des travaux : remplacement de menuiseries extérieures
montant T.T.C. des travaux
montant de la prime (10 %)

24.064,53 F
2.406,00 F

- **Madame Josiane BEUREY**
3 rue d'Ennnetières à Lille

Objet des travaux : remplacement de la couverture sur l'arrière et ravalement de la façade
Montant T.T.C. des travaux
Montant de la prime (10 %)

47.083,45 F
4.708,00 F

La dépense en résultant sera imputée sur le Chapitre 67 - Article 6713 - Fonction 53 - Enveloppe 9225.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/21

OBJET

Répartition définitive des participations
financières destinées aux associations
à caractère social dans le cadre
de la Campagne Pauvreté-Précarité 1997

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Campagne Pauvreté-Précarité se déroule jusqu'au 31 mars 1997 et les associations, partenaires de la Ville pour ce programme, réalisent l'ensemble de leurs actions en direction des personnes en difficultés socio-économiques.

Une avance sur la participation financière de la Ville ayant été décidée par Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1996, en accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement du solde de celle-ci selon la répartition suivante :

- SAMEDE	90 000 F
- A.B.E.J.	75 000 F
- ARMEE DU SALUT	75 000 F
- CAPHARNAUM	40 000 F
- CROIX ROUGE	30 000 F
- SECOURS CATHOLIQUE	30 000 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	30 000 F
- RESTAURANTS DU COEUR	30 000 F
- COORDINATION MOBILE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	30 000 F
- F.A.R.E.	27 500 F
- A.T.D. QUART MONDE	25 000 F
- S.O.S. VOYAGEURS	20 000 F
- BANQUE ALIMENTAIRE	17 500 F
- PETITS FRERES DES PAUVRES	15 000 F
- MAGDALA	10 000 F
- EQUIPES SAINT VINCENT	<u>5 000 F</u>
TOTAL	550 000 F

Les dépenses seront à imputer au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 48 - Enveloppe 2472, sous réserve du vote du budget primitif confirmant la dotation financière permettant le financement des associations ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 février 1997
N° 97/22

OBJET

Contrat Enfance 1993 à 1997
Avenant n° 3

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, a pour objet d'assurer le développement quantitatif et qualitatif des modes d'accueil de la Petite Enfance selon un programme déterminé annuellement de 1993 à 1997.

Depuis lors, des besoins nouveaux sont apparus. Il est nécessaire de compléter ce programme par des actions nouvelles afin d'optimiser la qualité de l'accueil et du service rendu aux lillois.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'avenant n° 3 au Contrat Enfance, liant la Ville de Lille à la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997
N° 97/23

OBJET

Contrat Enfance : participations financières
à des structures diverses associatives ou publiques
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance
autres que les crèches ou pouponnières municipales

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par différentes associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières qui seront imputées sur le chapitre 955.1 - article 642 - sous-compte 9984, sous réserve du vote du budget primitif conformément à la dotation financière permettant le financement des associations suivantes :

- MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	239 911 F
- LA GAMINERIE.....	107 607 F
- ASSOCIATION SERVICE ACCUEIL.....	19 671 F
- H.G. FAUBOURG DE BETHUNE « LES DOUX CALINS »	107 356 F
- LES BABELUTES.....	37 098 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	68 014 F
- LES FRANCAS.....	19 671 F
- FILOFIL.....	19 080 F
- HALTE GARDERIE LES ACACIAS.....	118 014 F
- EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU	19 671 F

- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	70 644 F
- ASSOCIATION GRANDIR	131 126 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	122 415 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	110 203 F
- LES PETITES CANAILLES	37 098 F
- CENTRE SOCIAL DU PARC DES EXPOSITIONS	30 000 F
- BOULES DE GOMMES	133 400 F
- PERISCOPE	19 671 F
- MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE	19 671 F
- CLUB DES MAMANS	141 246 F
- LES LIONCEAUX	160 000 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	7 615 F
- ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	274 450 F
- MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	363 110 F
- MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	115 871 F
- COLL.I.N.E.	6 556 F
- POINT RENCONTRE NORD	10 927 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/24

OBJET

Subventions destinées aux haltes-garderies,
mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales
et lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le chapitre 951 - sous-chapitre 951.427 - article 657 - sous-compte 884, sous réserve du vote du budget primitif conformément à la dotation financière permettant le financement des associations suivantes :

- MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	96 300 F
- LA GAMINERIE.....	93 570 F
- A.D.N.S.E.A.....	38 000 F
- MAISON DE QUARTIER CONCORDE	27 000 F
- LES BABELUTTES.....	86 500 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	63 340 F
- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	65 000 F
- ASSOCIATION GRANDIR	171 980 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	80 340 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	26 900 F

- ACCUEIL RENCONTRE PARENTS ENFANTS (A.R.P.E.).....	44 600 F
- LES PETITES CANAILLES	86 600 F
- LES LIONCEAUX.....	50 000 F
- MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	82 300 F
- INNOV'ENFANCE.....	98 300 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 10 février 1997
N° 97/25OBJETParticipations financières destinées
à des associations menant des actions
de prévention de la maltraitance

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations menant des actions de prévention de la maltraitance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accorder, à l'association Point Familles, une subvention d'un montant de 50 000 F dont la dépense sera imputée sur le chapitre 955.1 - article 642 - sous-compte 9985, sous réserve du vote du budget primitif conformément à la dotation financière permettant le financement de cette association.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 10 février 1997
N° 97/26OBJET

- Création d'un Centre de la Petite Enfance
dans le quartier du Faubourg de Béthune
- Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de requalification urbaine économique et sociale du quartier du Faubourg de Béthune, un Centre de la Petite Enfance sera créé afin de répondre aux besoins des familles et des professionnels du quartier tant en matière de services que d'information et d'orientation.

Le Centre de la Petite Enfance regroupera une halte-garderie de 20 places à temps plein, un Centre de Loisirs Sans Hébergement maternel de 60 places, un coin bibliothèque-ludothèque, un lieu d'accueil parents-enfants, une salle de psychomotricité, des activités de P.M.I.

Ce projet a été approuvé par délibération n° 96/590 du Conseil Municipal du 21 octobre 1996.

Afin de procéder à l'exécution des travaux, un dossier technique a été établi par les services Techniques de la Ville de Lille en vue d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et, notamment, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N°97/27

OBJET

Plans Reliefs - Restauration
Demande de subvention
auprès de l'Etat
Admission en recettes
Ouverture du crédit d'emploi -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 3 Juillet 1995, le Conseil Municipal adoptait l'annexe 2 à la convention du 2 octobre 1987, relative à la présentation d'un ensemble de 16 plans en relief du Nord / Pas-de-Calais, de Belgique et des Pays Bas classés Monuments Historiques.

Cette annexe chiffrait notamment la partie "Restauration" de ces plans-reliefs et faisait ressortir une participation possible de l'Etat de 0,43 MF.

Par ailleurs, le plan-relief de Lille nécessitant une intervention toute particulière, avec insertion d'éléments manquants reconstitués, un devis a été établi en accord avec la DRAC. D'un montant TTC de 142.308 Frs, il pourrait être pris en charge par l'Etat.

En conséquence, et en accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 13 et 30 Janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser :

- à solliciter de l'Etat les participations escomptées de :

430 000 Frs pour l'ensemble de l'opération "restauration Laser" ;
 142 308 Frs pour l'opération "restauration des monuments du plan de Lille"

- à prévoir

. l'admission en recettes de ces subventions sur le budget de la Ville,

. l'ouverture des crédits d'emploi correspondants sur le chapitre 23-2318 Fonction 234 enveloppe 9851

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997

N° 97/28

OBJETMusée d'Histoire Naturelle
et de Géologie- Exposition
« Formes Animales »
Organisation

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'exposition « formes animales » qui se tiendra au Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie du 7 février au 19 mai 1997, réunira plus d'une dizaine d'exposants dont les principaux sont Baccarat (également mécène de l'exposition), la Société des Amateurs d'Art Africain et Jean Fontaine.

Il est précisé que :

- Baccarat attribue au Musée une subvention de 80 000 F qui permettra de prendre en charge une partie des coûts de location et d'assurance, l'autre partie étant à la charge du Musée d'Histoire Naturelle avec l'aide de la Société des Amis des Musées de Lille (aide de 26 000F.)
- Les coûts de location se montent à 70 000 F. (50 000F. Jean Fontaine et 20 000 F. pour la Société des Amateurs d'Art Africain).
- Les coûts d'assurance se montent à environ 30 000 F.
- Des catalogues seront vendus durant la période de l'exposition, au bénéfice exclusif de leurs auteurs :
 - catalogues de la Société des Amateurs d'Art Africain aux prix de 180F et 200F.
 - catalogue de Jean Fontaine au prix de 150F.
 - catalogue sur l'histoire de Baccarat, au prix de 105 F.
 - le Musée bénéficiera de la fourniture gratuite de 100 catalogues de chaque sorte destinés à la promotion de l'exposition
- Le régisseur du Musée est chargé de l'encaissement du produit de la vente de ces catalogues.

En accord avec la Commission de la Culture du 13 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir approuver ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997

N° 97/29

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
et de Géologie -
Exposition "Formes animales"
Attribution d'une subvention
de 80 000 Frs par Baccarat.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La cristallerie de Baccarat interviendra de deux façons dans l'exposition "Formes animales" organisée par le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie de Lille (7 Février-19 Mai 1997) : comme exposant (prêt d'une cinquantaine d'œuvres) et comme mécène en attribuant une somme de 80 000 Frs au Musée.

En accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances réunies les 13 Janvier 1997 et le 30 Janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- 1) son Admission en recette
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme :
au chapitre 011 - Art : 6135 Fonction 234
(frais location exposition) 50 000 Frs
au Chapitre 011 - Art : 616 - Fonction 234
(assurances) 30 000 Frs

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/30

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
et de Géologie-
Projet de valorisation pédagogique
du patrimoine géologique du Nord et
du Pas-de-Calais.
Convention d'étude avec le Conser-
vatoire des sites naturels du Nord
et du Pas-de-Calais.

Rapport de Monsieur le Maire
 Mesdames, Messieurs

Les principaux acteurs régionaux concernés par le problème de la protection des sites géologiques du Nord et du Pas-de-Calais ont choisi de se regrouper autour d'un projet de valorisation du patrimoine géologique. Les partenaires de ce projet sont le Conseil Régional (financier) l'Europe (Feder-Financier), le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie de Lille, la Faculté de Lille I, la Faculté libre de Lille et le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais (pilote du projet).

La prestation fournie par le Musée et son enseignant détaché (Monsieur Philippe GAYOT) est la conception de documents pédagogiques, selon le cahier des charges et la convention d'étude ci-joints. Dans ce cadre le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais verse au Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie de Lille une somme de 8 400 Frs correspondant aux dépenses qui seront engagées (frais généraux et heures supplémentaires). Les prestations pédagogiques et la réalisation des documents sont à la charge du Conservatoire des sites.

En accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances réunies les 13 Janvier 1997 et le 30 Janvier 1997, nous vous demandons d'accepter les termes de la convention d'étude ci-jointe et d'autoriser :

- 1) l'admission en recette de la somme de 8 400 Frs.
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme de la manière suivante :
 Chapitre 011 - Art 6068 - Fonction 234 (frais généraux) : 4 400 Frs
 Heures supplémentaires pour personnel titulaire,
 (heures supplémentaires) 4 000 Frs

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/31

OBJETMusée des Beaux-ArtsProposition d'exposition« De Raphaël à Guardi »Dessins Italiens du Palais desBeaux-Arts de LILLE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Lille présente pour sa réouverture au printemps 1997, une exposition temporaire durant 3 mois, de cent vingt dessins italiens du XVe au XVIIIe siècle.

Ces dessins sont normalement conservés en réserve à l'abri de la lumière, dans un cabinet, le 2ème de France par son importance, installé au 3ème étage du Bâtiment LAME. Une grande partie d'entre-eux qui n'ont jamais été montrés, bénéficieront d'une présentation soignée à la suite des délicates restaurations effectuées par l'atelier de restauration du Musée. De nombreuses oeuvres seront montrées sous une attribution nouvelle et l'exposition coïncidera avec la publication du catalogue des 1200 dessins italiens du Musée des Beaux-Arts (ed. Ville de Lille - RMN) qui représente un évènement majeur pour une approche scientifique des collections.

Le budget prévisionnel s'établit à 330 000 F.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 13 janvier 1997 et 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à solliciter à ce titre une subvention auprès de la D.R.A.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/32

OBJETMusée des Beaux-Arts -Demande de subvention à la D.R.A.C. -Etude de fonctionnement du Musée -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

La réouverture du Musée des Beaux-Arts est programmée dans le courant du mois de juin 1997 et la Ville de LILLE, qui est en charge de l'ensemble du fonctionnement du Musée, affectera de nouveaux moyens humains et financiers sous réserve du vote du Budget par le Conseil Municipal en 1997.

Afin de potentialiser les moyens humains et d'affiner la programmation des horaires d'ouverture adaptés à la demande du public, il est opportun de mener une étude prévisionnelle ayant pour objet de rationaliser les dépenses de fonctionnement prévues par la collectivité.

Cette étude, qui doit être menée dans les meilleurs délais, est évaluée à 150.000 Francs. La D.R.A.C. est disposée à apporter une contribution financière de 40 %.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 13 janvier 1997 et 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à solliciter de la D.R.A.C. une subvention au taux le plus élevé.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997
N° 97/33

OBJET

Musée des Beaux-Arts -
Rétrocession de catalogues
sur la régie de recettes -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération la Ville de Lille a décidé de mettre en vente des catalogues reflétant la richesse des collections du Musée des Beaux-Arts et traduisant le travail scientifique des conservateurs.

Un certain nombre de ces catalogues n'étaient pas mis en vente afin de servir d'outils de communication plus précisément en faveur d'autres musées nationaux ou internationaux.

Afin de prolonger cette communication, il serait opportun de retirer de la vente des exemplaires des catalogues suivants :

BOILLY	(200 exemplaires)
BELLEZZE DI FIRENZE	(100 exemplaires)
PLANS EN RELIEF	(200 exemplaires)
L'EUROPE DE LA FAIENCE	(100 exemplaires)
LE MUSEE DES BEAUX-ARTS	(200 exemplaires)
RENAISSANCE ET BAROQUE	(200 exemplaires)

et de les destiner aux activités de communication et d'échanges scientifiques du musée.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 13 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N°97/34

OBJETBibliothèque Municipale - Projet LIBRIS -Convention entre le P.U.E.L.(Pôle Universitaire Européen de Lille).l'Université Charles de Gaulle Lille III.l'Université Catholique de Lille et la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

LIB.R.I.S. (LIBraries for the Regional Information Society) se propose de sensibiliser et former le grand public à l'utilisation des réseaux de bibliothèques. Cette formation s'appuie sur des bases informatiques de données régionales, sur l'histoire locale ; bases de données reliées en réseau issues des fonds des établissements.

Ce projet correspond au volet Nord/Pas-de-Calais de l'ensemble du programme inter régional LIBRIS. Son objet est la numérisation d'un certain nombre de fonds documentaires spécifiques à l'histoire locale et la création d'une base de données régionale. Dans un second temps, celle-ci alimentera la base inter régionale.

Différents outils d'apprentissage seront mis en oeuvre afin d'aider les utilisateurs à se repérer dans un environnement de réseaux documentaires basés sur des serveurs Web.

Cette base de données valorisera le patrimoine régional, et vise à plus long terme une meilleure sensibilisation et formation des usagers aux outils utilisés par les "autoroutes de l'information".

Le P.U.E.L. affecte à la Bibliothèque municipale de la Ville de Lille du matériel informatique d'une valeur de 155.000F. Afin de couvrir les risques éventuels, il conviendra en temps opportun d'assurer celui-ci et de veiller à sa maintenance. Le matériel alloué se compose de :

- 1 MACINTOSH Power PC 8500
- 2 PC SOUS WINDOWS Pentium
- 1 graveur de CD ROM
- 1 logiciel Toast Pro 3.02 F
- 1 lecteur de CD ROM Pioneer DRM624 - x 6 CD ROM
- 1 scanner - appareil photo numérique LEAF - LUMINA
- 1 Objectif macro adaptable sur le Lumina
- 1 logiciel Adobe Photoshop F- 3.0
- 1 logiciel Phraséa administrateur

/...

- 1 logiciel Phraséa client pour plate-forme compatible PC (Windows 9
- 1 lecteur Jaz externe 1 Go
- 1 cartouche Jaz 1 Go
- 50 CD vierges

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 13 Janvier 1997,
nous vous demandons d'accepter de signer la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/35

OBJET

ANNULATION DE TITRES DE RECETTE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat C.G.T a fait l'objet le 10/10/1996 d'un constat de la Police Municipale pour affichage sauvage. Cette situation a abouti à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 845,00 F pour récupération des frais de nettoyage engagés par la Direction de l'Ecologie Urbaine.

L'indulgence a été sollicitée par le responsable du Syndicat C.G.T sis 103, rue Barthélémy Delepaul à Lille.

Le Syndicat F.O a fait l'objet le 4/10/1996 d'un constat de la Police Municipale pour affichage sauvage sur la voie publique. Cette situation a abouti à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 845 F pour récupération des frais de nettoyage engagés par la Direction de l'Ecologie Urbaine.

L'indulgence a été sollicitée par M. LAVIEVILLE, Responsable du syndicat F.O sis 103, rue Barthémy Delepaul à Lille.

Monsieur DESOUTTER Daniel a fait l'objet le 16/07/1996 d'un constat de la Police Municipale pour enlèvement de dépôt de détritus. Cette situation a abouti à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 765,00 F pour récupération des frais de nettoyage engagés par la Direction de l'Ecologie Urbaine.

L'indulgence a été sollicitée par Monsieur DESOUTTER, 82 quai de l'Ouest à Lille.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie, réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'annulation des titres de recettes correspondants.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/36

OBJETRavalement de façades -

Rapport de Monsieur le Maire,

Subventions

Mesdames, Messieurs

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m² de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est déroulé le 21 janvier 1997, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* SCI 60, rue d'Angleterre 49B rue du Mal Leclerc Allée des Colibris
59115 LEERS - propriétaire du 60, rue d'Angleterre
- montant HT des travaux 76.228 F
- montant de la subvention (30F/m²) 2.580 F

* Paroisse St Martin d'Esquermes 10, place de l'Arbonnoise
- montant HT des travaux 15.279 F
- montant de la subvention (10%) 1.530 F

* SCI MR Immobilier 92, rue Léon Gambetta 59540 CAUDRY -
propriétaire du 3, rue Auber
- montant HT des travaux 12.655 F
- montant de la subvention (30F/m²) 1.200 F

* Madame KROUK 100, rue Jean Jaurès 59000 LILLE - propriétaire du 36,
Bd de Belfort
- montant HT des travaux 13.500 F
- montant de la subvention (10%) 1.350 F

* Madame BRIAND 38 B de Belfort
- montant HT des travaux 14.197 F
- montant de la subvention (30F/m²) 1.350 F

* Monsieur AGNERAY 12, rue Boissy d'Anglas
- montant HT des travaux 17.070 F
- montant de la subvention (10%) 1.710 F

* Monsieur DECAESTECKER 5, rue de Boulogne	
- montant HT des travaux	23.430 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.130 F
* Monsieur VISIEDO 32, rue Casimir Delavigne	
- montant HT des travaux	11.608 F
- montant de la subvention (10%)	1.160 F
* Monsieur LASSELIN 29, rue Caumartin	
- montant HT des travaux	44.407 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.160 F
* Monsieur CARPENTIER 163, rue Colbert	
- montant HT des travaux	14.537 F
- montant de la subvention (10%)	1.460 F
* Monsieur FRERE 61, avenue Mendès France 62510 ARQUES	
propriétaire du 16, rue de Crespel Tilloy	
- montant HT des travaux	20.000 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.500 F
* Madame HAVET 74, rue de Dieppe	
- montant HT des travaux	13.490 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	800 F
* Agence MORONVAL M. FUSIL 94, rue de Molinel 59000 LILLE syndice	
de l'immeuble 22, rue Edouard Delesalle	
- montant HT des travaux	82.130 F
- montant de la subvention (10%)	8.220 F
* CAB DESCAMPIAUX 58, rue de Turenne 59000 LILLE - syndic du 85,	
rue Esquermoise	
- montant HT des travaux	45.169 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.510 F
* Madame DUBOIS LEPRINCE 123, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	39.913 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.470 F
* SCI ROUSSEAU 212, rue Lompret 59130 LAMBERSART - propriétaire	
du 131, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	37.556 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.700 F

* Monsieur LEFEVRE 138, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	23.000 F
- montant de la subvention (10%)	2.300 F
CAB DESCAMPIAUX 38, rue de Turenne 59000 LILLE - syndic du 167, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	18.119 F
- montant de la subvention (10%)	1.820 F
* CAB DESCAMPIAUX 38, rue de Turenne 59000 LILLE - syndic du 169, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	16.213 F
- montant de la subvention (10%)	1.630 F
* Monsieur CELET 218, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	13.911 F
- montant de la subvention (10%)	1.400 F
* Madame DEPAEUW 63, rue d'Isly 59000 LILLE - propriétaire du 3, place Ferning	
- montant HT des travaux	28.520 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.220 F
*Monsieur TRONG NGHIA , 73, rue d'Iéna 59000 LILLE propriétaire du 8, rue Flamen	
- montant HT des travaux	85.252 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.270 F
* Monsieur COLMONT 3, rue Georges Danton	
- montant HT des travaux	9.598 F
- montant de la subvention (10%)	960 F
* Monsieur CARY 14, rue Henri Loyer	
- montant HT des travaux	33.658 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.380 F
* Monsieur VANTYGHEM 16, rue Henri Loyer	
- montant HT des travaux	25.874 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.200 F
*Madame DHAINAUT 134, rue d'Isly	
- montant HT des travaux	32.238 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.820 F
*Monsieur DERAM 12, place Jacques Febvrier	
-montant HT des travaux	13.883 F

-montant de la subvention (30F/m²) 900 F

*Monsieur COUDSI MATAR 68, rue Jean Bart

- montant HT des travaux 13.000 F
- montant de la subvention (10%) 1.300F

*Madame MESSEAN 13 et 15, rue Jean Jacques Rousseau

- montant HT des travaux 68.000 F
- montant de la subvention (30F/m²) 3.170 F

*Association Syndicat COOP, Auto Gestionnaire de la Bassée 175, route de Béthune 62300 LENS propriétaire du 22, rue de la Bassée

- montant HT des travaux 26.270 F
- montant de la subvention (30F/m²) 2.380 F

*Monsieur KIEBBE 19, rue Lesage Senault

- montant HT des travaux 21.940 F
- montant de la subvention (10%) 2.200 F

*Monsieur GUINGNET 10, rue le Loos

- montant HT des travaux 3.155 F
- montant de la subvention (10%) 320 F

*Monsieur ROUSSEAU WAREIN 14, rue de Loos

- montant HT des travaux 24.840 F
- montant de la subvention (30F/m²) 1.790 F

*MECI INTERNATIONAL 1, rue Saint Genois 59800 LILLE - propriétaire du 5 Bd de la Lorraine

- montant HT des travaux 24.920 F
- montant de la subvention (30F/m²) 1.980 F

*Madame LOORIUS 120, rue Alexandre Delory 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - propriétaire du 37 rue Louis Bergot

- montant HT des travaux 57.313 F
- montant de la subvention (10%) 5.740 F

* Madame ALLEMAN 43, rue de Lyon

- montant HT des travaux 8.700 F
- montant de la subvention (30F/m²) 810 F

* Monsieur SENLIS 23, rue Chevalier 80000 AMIENS - propriétaire du 21, rue du Maire André

- montant HT des travaux 17.366 F
- montant de la subvention (10%) 1.740 F

- * Monsieur BLAESS 26, rue de Marseille
 - montant HT des travaux 16.240 F
 - montant de la subvention (10%) 1.630 F
- * Monsieur GODART 13, allée des Bruyères 59320 ENGLOS propriétaire du 11, rue de Maubeuge
 - montant HT des travaux 16.515 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 1.650 F
- * Monsieur DEVREYER 27, rue du Buisson 59700 MARCQ EN BAROEUL propriétaire du 60, rue de Maubeuge
 - montant HT des travaux 37.800 F
 - montant de la subvention (10%) 3.780 F
- * Madame HEUDES 260, rue Nationale
 - montant HT des travaux 81.529 F
 - montant de la subvention (10%) 8.160 F
- * Monsieur HOET 19, rue Pierre Martel
 - montant HT des travaux 45.720 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 1.650 F
- * Monsieur DEPAEUW 63, rue d'Isly 59000 LILLE - propriétaire du 27 rue Roland
 - montant HT des travaux 18.540 F
 - montant de la subvention (10%) 1.860 F
- * SCI FIB 125, rue Pasteur 59350 MONS EN BAROEUL - propriétaire du 38, rue de Saint André
 - montant HT des travaux 80.100 F
 - montant de la subvention (10%) 8.010 F
- * Monsieur VANLERBERGHE 134, rue de Saint André
 - montant HT des travaux 12.513 F
 - montant de la subvention (10 %) 1.260 F
- * Monsieur DORCHIES 99, rue Paul Doumer 59120 LOOS - propriétaire du 26, rue Saint Quentin - 6 et 7, cour Bonnet
 - montant HT des travaux 61.800 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 2.170 F
- * Monsieur HUBERT 17, rue de Thionville
 - montant HT des travaux 59.152 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 3.120 F
- * LLOYD CONTINENTAL VIE 1 ter, rue du Mal de Lattre de Tassigny 59671 ROUBAIX Cedex 1 - propriétaire du 20 à 24, rue de Turenne

- montant HT des travaux	69.095 F
- montant de la subvention (10%)	6.910 F

* Cabinet FELIX 9, rue Jeanne d'Arc 59000 LILLE - syndic du 54, rue de Valmy

- montant HT des travaux	68.088 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	4.350 F

* SCI du MOULIN 15 4, Allée de Strasbourg 59130 LAMBERSART - propriétaire du 15, place Vanhoenacker

-montant HT des travaux	37.313 F
-montant de la subvention (10%)	3.740 F

* Monsieur VANPOPERINGHE 43, rue d'Haubourdin 59139 WATTIGNIES propriétaire des 19 et 21, place Vanhoenacker

-montant HT des travaux	109.314 F
-montant de la subvention (10%)	10.940 F

*Madame DEQUEKER 12, route de la Blanche 59270 BAILLEUL propriétaire du 70, Bd Victor Hugo

- montant HT des travaux	204.777 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	8.850 F

la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chapitre 65
- article 65728 sous le libellé fonction « aménagement du tissu urbain ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 10 février 1997
N97/37OBJET Opération SOUHAM - Traité de Concession
à la SORELI
Bilan de clôture

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 89-442 du 9 octobre 1989, vous avez concédé à la SORELI, société anonyme d'économie mixte - 7 boulevard Louis XIV à Lille, l'aménagement de l'ancienne caserne SOUHAM, opération aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon procédure de lotissement.

La volonté d'intégrer le programme du centre d'affaires a conduit la Ville à en transférer la réalisation à la SAEM EURLILLE.

L'opération est donc terminée en ce qui concerne la SORELI et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine public qui s'est réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de clôture qui fait apparaître un solde créditeur de 159 763,51 F qui revient à la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997
N° 97/38

OBJET

Projet de Schéma Directeur de
Développement et d'Urbanisme
de la Métropole lilloise révisé
Avis

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 94/203 du 16 mai 1994, vous avez approuvé le projet de Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise élaboré par le Syndicat mixte pour la révision du Schéma Directeur de l'arrondissement de Lille. Ce projet approuvé par le syndicat mixte le 22 décembre 1994 a été retiré le 2 juin 1995 à la demande du Préfet. Une nouvelle procédure de révision a été mise en oeuvre et un nouveau document établi, adopté le 19 décembre dernier par l'assemblée générale du syndicat ; c'est ce nouveau projet qui vous est soumis aujourd'hui.

Le schéma directeur répond à un double objectif :

- *Etablir un projet d'aménagement* qui s'inscrit dans une logique de développement durable et qui répond à la volonté d'harmoniser les grandes fonctions que doit assurer l'agglomération lilloise pour accéder au rang de véritable métropole.

- *Afficher la structure spatiale* qui fixe le cadre dans lequel seront définies les zones de protection, de développement, d'extension, de mutation, de restructuration, pour assurer la cohérence des choix d'aménagement.

Le premier objectif est éminemment d'ordre politique, institutionnel et financier. Le deuxième objectif relève du domaine juridique en déterminant la destination générale des sols dont la traduction réglementaire plus fine sera précisée par l'actualisation des plans d'occupation des sols.

Cinq axes stratégiques ont guidé la transcription spatiale du schéma directeur :

- *l'international* : l'agglomération lilloise sera métropole internationale ou ne sera pas métropole

- *l'accessibilité* : la nouvelle stratégie des communications va positionner la métropole de façon privilégiée dans l'Europe du Nord-Ouest

- *la qualité* : le cadre de vie et l'image doivent être fondamentalement améliorés

- *le développement* : la croissance économique et urbaine constitue une condition vitale pour l'avenir de sa population et indispensable pour son rayonnement

- *la solidarité* : sans cohérence fiscale, cohésion sociale, sans rééquilibrage géographique, l'agglomération ne pourra pas se restructurer

Puisque la métropole a hérité d'une forme urbaine datant du siècle de l'industrialisation, c'est en adaptant cette forme aux exigences du XXI^{ème} siècle plutôt qu'en développant sa "tâche d'huile" à l'infini, en dévorant des terres agricoles que le schéma sera économe. C'est de cet objectif qu'est né le concept de "**Ville renouvelée**" utilisé pour caractériser la reconquête de la ville sur elle-même. La mise en oeuvre de la **ville renouvelée** vise ainsi à requalifier les territoires identifiés et à prévenir d'éventuels dysfonctionnements futurs, par une action urbaine forte, à la fois territoriale et thématique. Cette action urbaine passe par l'engagement de projets précis, inscrits dans leur environnement, au plan local, et au service du développement métropolitain, au plan global. Le principe de la ville renouvelée s'applique dans plusieurs secteurs particulièrement défavorisés de la métropole, notamment dans les territoires de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Hem et dans ceux du croissant-sud de Lille. Dans ces secteurs géographiques, l'un des enjeux fondamentaux du Schéma directeur est d'y concentrer toutes les actions de la politique urbaine, permettant d'affirmer la solidarité métropolitaine au service des mutations et du retournement d'image nécessaires.

La politique de l'habitat

Mieux loger tous les habitants de l'arrondissement constitue un des objectifs majeurs du schéma directeur. Il faut rattraper le retard qualitatif de l'habitat et, mieux, acquérir une qualité résidentielle reconnue et attractive pour le développement. Compte-tenu des ambitions affichées de reconquête urbaine et de requalification générale du cadre de vie, il faudra remplacer dans les vingt prochaines années entre 25.000 et 40.000 logements (parc ancien vétuste ou inconfortable et parties dégradées d'ensembles immobiliers plus récents, HLM notamment).

En associant les besoins de renouvellement et les besoins démographiques, on aboutit dans l'hypothèse basse à 70.000 logements et dans l'hypothèse haute à 100.000 logements

Les options majeures spatiales à développer peuvent ainsi être formulées :

- réinvestir fortement le tissu existant, dont une partie nécessite un véritable renouvellement,
- économiser l'espace et permettre une gestion plus rigoureuse du territoire,
- tendre à un certain rééquilibrage, par rapport aux vingt dernières années, vers le nord de l'arrondissement

L'action sur l'habitat s'articulera autour de trois lignes de force principales :

- la diversité des actions sur la construction neuve en terme de produits et de localisations et des actions sur le parc des logements existants pour sa valorisation et sa meilleure utilisation
- la qualité, tant pour mieux loger la population existante que pour être résolument attractif dans les capacités résidentielles
- l'accessibilité pour permettre au plus grand nombre l'accès à un logement décent et aussi permettre un fonctionnement d'ensemble du parc de logements à vocation sociale qui ne conduise pas à des situations de marginalisation.

L'activité économique

Les lignes de force de la stratégie de développement économique sont de :

- miser sur un changement d'échelle pour constituer une métropole franco-belge, véritablement intégrée, entretenant des relations économiques intenses avec le territoire régional

- exercer une priorité industrielle en favorisant la régénération du tissu local, notamment celui des PMI, en privilégiant l'essor des activités nouvelles et en continuant l'effort de promotion et de prospection pour attirer des implantations de sociétés extérieures
- renforcer les services en développant les services financiers, l'ingénierie, les services informatiques, le conseil en management
- accroître la fonction de pôle "transport-logistique" par la création d'une grande plate-forme multimodale de niveau européen, par l'optimisation du système autoroutier et la réalisation d'un grand ring
- réconcilier le commerce et la ville en mettant en oeuvre une politique foncière dynamique
- définir et affirmer le rôle des structures intercommunales en matière d'animation économique en mettant en place un outil métropolitain jouant un rôle fédérateur de coordination et d'impulsion de la stratégie de développement économique.

Les grands équipements

Les équipements retenus dans le cadre du schéma directeur concernent l'enseignement, la santé, les sports, les loisirs et la culture.

Principaux objectifs :

- *l'enseignement supérieur* - L'option générale du parti d'aménagement propose la localisation d'une grande partie des futures implantations dans le nord de la métropole, essentiellement à TOURCOING et à ROUBAIX
- *les sports et loisirs* - la métropole connaît un retard en équipements de détente de type parcs d'agglomération et parcs intercommunaux : combler ce retard est une priorité.
D'autre part, pour pouvoir offrir et organiser des rencontres de niveau international, il faut continuer l'effort de construction et de développement d'équipements sportifs de haut niveau, capables d'accueillir plus de spectateurs et cela dans les meilleures conditions de confort
- *les équipements culturels* - les axes de développements principaux doivent être recherchés dans :
 - la poursuite de la mise en valeur cohérente du patrimoine bâti et muséographique, notamment mais pas seulement lillois, dans une optique de renforcement de l'attractivité touristique de la métropole
 - la confortation du pôle spectacle vivant avec notamment un nouvel essor de grands festivals pluridisciplinaires et de rayonnement international tel le Festival de Lille
 - le renforcement du pôle audiovisuel-communication
 - la valorisation du patrimoine industriel, bâti et non bâti, et son articulation avec une ambitieuse politique de développement de la culture scientifique et technique
 - le développement du secteur de la médiation culturelle

Lille et la couronne Nord

L'enjeu du développement de la Ville de Lille est étroitement lié à celui de sa première couronne périphérique. Dans ce cadre, les axes stratégiques proposés pour le territoire de Lille et sa première couronne sont :

- l'affirmation de la centralité métropolitaine et internationale à travers les grands projets de développement (Euralille, Eurasanté)
- la requalification urbaine généralisée à travers l'amélioration du cadre et du fonctionnement urbains

- la mise en place d'une stratégie de reconquête ou de restructuration urbaine pour les secteurs en mutation

Pour mener à bien cette stratégie, plusieurs types d'actions doivent être intensifiés ou préconisés.

- L'amélioration du cadre urbain

Elle doit s'exprimer plus particulièrement par :

- l'amélioration de la qualité résidentielle qui devra rechercher l'équilibre entre un habitat ancien de mauvaise qualité à remplacer, un habitat ancien de bonne qualité à restaurer, et un habitat neuf différencié
- la poursuite d'une politique d'intervention sur les grands ensembles
- la mise en oeuvre d'une politique générale de requalification des espaces publics
- l'achèvement de la restructuration et de la revitalisation des quartiers défavorisés de Lille : Fives, Wazemmes, Moulins, Lille-Sud, etc...
- la mise en valeur de l'eau

- l'amélioration du fonctionnement urbain

Elle concerne prioritairement :

- la recomposition d'un maillage urbain hiérarchisé s'appuyant sur un réseau de boulevards
- la reconquête partielle ou complète des grandes enclaves urbaines : gare Saint-Sauveur, port de Lille, emprises SNCF du sud de Lille ou de certaines communes de la première couronne
- la réparation des coupures et discontinuités urbaines engendrées par les infrastructures, facteur d'enclavement des quartiers
- la mise en oeuvre d'une politique systématique de reconquête urbaine dans les secteurs en mutation : secteur de la Haute-Deûle, de la Moyenne-Deûle, Loos, etc...
- le traitement et la reconquête urbaine des franges de Lille et du territoire des anciennes fortifications du XIX^{ème} siècle

- le développement économique

Il nécessite la réussite de grands projets et programmes métropolitains qui positionnent la métropole sur le terrain du tertiaire ou secondaire supérieur, tels que :

- Euralille qui constitue une extraordinaire opportunité de développement et d'ouverture internationale autour de la gare TGV
- Eurasanté, pôle d'excellence de la santé mêlant production, recherche et enseignement dans un projet de dimension métropolitaine, autour du CHR

Nous vous demandons de bien vouloir donner un avis favorable au projet de schéma directeur révisé.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 10 février 1997
N° 97/39OBJETImmeuble sis à Lille,
98-100, rue Esquermoise
Vente à la Société INTERGESTIONRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/503 du 10 octobre 1994, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en vente de l'immeuble sis à Lille, 98/100, rue Esquermoise en organisant conjointement avec la Communauté Urbaine de Lille pour les immeubles lui appartenant 102 à 110 de la même rue, une large consultation de façon à privilégier l'aspect architectural des projets en vue d'une restauration du linéaire de la rue Esquermoise à cet endroit, en y associant au choix technique, l'architecte des Bâtiments de France.

Aussi, la consultation la plus large a été faite auprès de tous les professionnels de l'immobilier (insertions dans la presse - courriers), sous le contrôle de Maître ROUSSEL, notaire à Lille. Un cahier des charges reprenant l'ensemble des contraintes d'urbanisme prévues au Plan de Sauvegarde (P.S.M.V.) a été remis aux concurrents.

Seules, trois réponses ont été reçues par les services. La complexité des dossiers a entraîné l'obligation que les projets soient complétés et que des renseignements complémentaires soient fournis par les candidats.

La Direction des Services Fiscaux a par ailleurs été saisie des résultats financiers des propositions :

Candidats	Propositions financières
Cabinet AUDEBOURG	1 MF porté à 1,360 MF par courrier de Novembre 1996
Cabinet GUERMONPREZ (PAJEL)	1,360 MF
Société INTERGESTION	2 MF

Une commission technique composée d'architectes de la Ville de Lille, de la Communauté Urbaine ainsi que des architectes des Bâtiments de France, réunie le 9 mai 1996, a examiné les trois projets et a rendu ses conclusions en fonction des critères d'évaluation énoncés au cahier des charges.

Pour que le règlement du Plan de Sauvegarde soit entièrement respecté, la commission a recommandé qu'une petite partie de la parcelle cadastrée LO n° 224 pour une emprise de 70 m² (sur 918 m²) appartenant à la Communauté Urbaine de Lille soit rattachée à l'assiette foncière du projet dans le but de satisfaire plus aisément à l'obligation d'espace vert planté à intégrer par la suite au projet de paysagement portant sur l'intégralité de l'emprise réservée de l'ancien canal de Weppes. Il est précisé que cette emprise restera à usage public (sans clôture) et qu'elle ne pourra en aucune façon être intégrée à un lot privatif.

Ces immeubles sont cadastrés ainsi :

Références cadastrales	Adresse	Surface	Propriétaires
LO 203	98-100, rue Esquermoise	129 m ²	Ville de Lille
Total Ville de Lille		129 m²	
LO 204	102, rue Esquermoise	62 m ²	CUDL
LO 205	104, rue Esquermoise	58 m ²	CUDL
LO 206	106, rue Esquermoise	96 m ²	CUDL
LO 207	108, rue Esquermoise	37 m ²	CUDL
LO 208	110, rue Esquermoise	78 m ²	CUDL
LO 224	Canal de Weppes	70 m ² (environ)	CUDL
Total CUDL		401 m²	
Total général		530 m²	

La répartition du produit de la vente sera faite en proportion des surfaces cadastrales, ce qui correspond aux pourcentages suivants :

Communauté Urbaine de Lille	(401 / 530)	76,660 %
Ville de Lille	(129 / 530)	23,340 %

Il est toutefois possible que les documents cadastraux définitifs, après mesurage, laissent apparaître des surfaces légèrement différentes et que le pourcentage en soit affecté. Dès lors sera retenue la méthode de calcul pour déterminer la répartition des sommes à verser à chacune des collectivités intéressées.

Par ailleurs, dans les garanties qui avaient été prévues initialement, des pénalités de retard dans l'accomplissement de cette opération de restauration immobilières pourront être appliquées et partagées entre les deux collectivités propriétaires, moyennant le pourcentage calculé ci-dessus.

Enfin une clause à insérer dans l'acte de cession prévoira la résiliation de la vente au profit des anciens propriétaires dans le cas où l'opération ne serait pas menée à bien dans des délais acceptés par les parties.

Le Conseil de Communauté de la C.U.D.L., réuni le 13 décembre 1996 a décidé de retenir le dossier du mieux-disant financier, c'est-à-dire la société « INTERGESTION » qui devra par ailleurs apporter les réponses techniques et architecturales satisfaisantes au regard des critères du cahier des charges. La dénomination juridique de l'acquéreur dans le cadre d'INTERGESTION sera une indivision regroupant les Sociétés Civiles de Placement Immobilier « Pierre-investissement » 1 et 2.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir:

- 1) décider la cession de l'immeuble communal sis à Lille, 98/100, rue Esquermoise au profit de la Société INTERGESTION ;
- 2) nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir. En cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) décider le recouvrement du prix évalué approximativement à 466.800 F (quatre cent soixante six mille huit cent francs) et son imputation au chapitre 922 article 2125 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE LILLE

Séance du 10 février 1997

N° 97/40

OBJET

Implantation de l'IAE dans l'Hospice Général.
Avenant n°3 à la convention de mandat
du 10 décembre 1993

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par convention du 10 décembre 1993, la Ville de Lille a donné mandat à la SCIC AMO de réhabiliter une partie de l'Hospice Général en vue de l'implantation de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Un avenant n° 1 a été signé en date du 20 décembre 1994 pour mensualiser la rémunération due à SCIC AMO au titre du suivi des travaux.

Un avenant n° 2 a été signé en date du 28 décembre 1995 confiant la réalisation des travaux de VRD inhérents à l'opération et non prévus dans le programme technique de construction initial et le mandat pour un montant prévisionnel de 1.000.000 de F T.T.C.

Les travaux sont maintenant terminés et il convient de modifier la convention de mandat pour tenir compte :

- des travaux complémentaires nécessités par la découverte du mэрule dans une partie de la charpente,
- de l'aménagement de surfaces complémentaires, accepté par le Comité de Pilotage du 9 février 1996,
- de la majoration du taux de TVA à compter d'août 1995,
- des mémoires en réclamation présentés par :
 - l'entreprise SPIE,
Celui-ci fait l'objet d'un protocole d'accord après négociation d'un montant de 281.595,75 F T.T.C.
 - la maîtrise d'oeuvre (pour un montant de 182.766 F T.T.C.)
 - l'entreprise DUMEZ pour un montant aujourd'hui provisionné à 700.000 F (négociation en cours)

L'ensemble de ces dispositions a été approuvé au fur et à mesure du déroulement du chantier par le comité de pilotage comprenant des représentants des financiers (Etat - Région CUDL) de la DRAC et de l'Université.

Le coût total de l'ouvrage passerait de 46,7 MF T.T.C. (valeur 93) à 51,77 T.T.C. révisions et mémoires en réclamation, connus à ce jour, compris.

Nous vous demandons, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 décembre 1996 et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 30 janvier 1997 :

- d'approuver le montant recalé des dépenses en fin d'ouvrage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 convention de mandat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec l'Entreprise SPIE,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 1997 pour un montant complémentaire et définitif de 470.000 F, éventuellement abondé du résultat de la négociation menée avec l'entreprise DUMEZ.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997

N°97/41

OBJETASSOCIATION REGIONALE NORD-PAS DE CALAISDES AMITIES FRANCO-CHINOISESSUBVENTION DE LA VILLE

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par l'Association Régionale Nord-Pas de Calais des Amitiés Franco-Chinoises en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités de l'Association.

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget prévisionnel
Association Régionale Nord - Pas de Calais des Amitiés Franco-Chinoises Maison de l'Education Permanente 1, place Georges Lyon 59000 LILLE	- Affirmer et développer les liens d'amitié qui unissent les peuples de France et de Chine, en particulier en faisant connaître de façon approfondie l'histoire de la réalité politique, économique et culturelle de la Chine sous tous ses aspects, - Développer des connaissances réciproques entre les Français et les Chinois dans divers domaines (culturel, scientifique et technique...) et approfondir les échanges entre les Français et les Asiatiques.	Organisation d'un Festival Interculturel à l'occasion de la Fête du Nouvel-An Chinois.	95.300 F

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 27 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 10.000 francs à l'Association Régionale Nord-Pas de Calais des Amitiés Franco-Chinoises.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'avances sur subvention à inscrire au budget primitif 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 février 1997

N° 97/42

OBJET

**FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE
AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES
SUBVENTION DE LA VILLE**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (F.A.S.T.I.) en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités de l'Association.

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget prévisionnel
Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés 4, Square Vitruve 75020 Paris	La Fédération regroupe sur l'ensemble du territoire métropolitain les Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, en vue notamment de coordonner leurs actions et de faciliter les échanges mutuels d'informations, de réflexions et d'expériences.	Organisation du Colloque Europe Barbelée les 15 et 16 mars 1997 à Lille.	100.000 F

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 27 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 5.000 francs à la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'avances sur subvention à inscrire au budget primitif 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/43

OBJETBudget Primitif 1997.Débat d'Orientation Budgétaire.Environnement et Propositions.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Trois éléments fondamentaux pèsent sur la préparation budgétaire 1997 à savoir :

- les dispositions de la Loi de Finances 1997.
- l'entrée en vigueur au 1er janvier 1997 de la nouvelle instruction comptable M14 et ses effets fiscaux mécaniques,
- les contraintes internes à la collectivité telles qu'elles résultent des choix d'investissement (endettement), des effets liés au fonctionnement interne (personnel et frais de gestion générale), de la volonté de la Municipalité de maintenir un affichage fort dans un certain nombre de domaines qui relèvent à la fois de compétences communales : petite enfance, social, équipements de quartier, mais aussi parfois de compétences normalement à la charge de l'Etat : emploi, toxicomanie, sécurité.

I.- La Loi de Finances pour 1997

Le budget de l'Etat affiche l'objectif de réduire le déficit budgétaire.

Cette politique se fait au détriment des collectivités territoriales, acteurs privilégiés de terrain seuls en contact direct avec les réalités « sociales » au sens large du terme.

L'Etat a en effet choisi de mener une politique de double étranglement :

- 1°) par la réduction de ses transferts financiers en recettes, notamment sensible en 1996, mais également existante en 1997 malgré « un pacte de stabilité »,
- 2°) par un transfert de charges, chaque année croissant.

Cet effet de ciseau conduit les collectivités territoriales à réaliser elles aussi des économies, mais aussi à fiscaliser les effets incompressibles de la politique budgétaire de l'Etat.

Ainsi, en 1996, la Ville de Lille, comme l'ensemble des collectivités territoriales françaises, a dû augmenter fortement sa fiscalité, après 8 années de pause fiscale et une politique de développement sans précédent.

En 1997, la Loi de Finances, malgré le pacte de stabilité voté en 1996, menace gravement les transferts de recettes au profit des collectivités territoriales.

Quelques chiffres :

- 1°) progression du périmètre sous enveloppe limité à + 1,26 %,

Dans ce périmètre sous enveloppe, nous trouvons notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (318 MF en 1996 pour Lille) qui pourrait évoluer en moyenne de + 1.95 % mais seulement de + 0,63 % à + 0,65 % pour Lille.

- 2°) progression du périmètre hors enveloppe, relatif notamment aux compensations fiscales et aux dégrèvements de + 0,95 %.

A ces contraintes budgétaires imposées par l'Etat s'ajoute un événement pénalisant : l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature M14.

II.- L'entrée en vigueur de la M14

Dans ce domaine aussi, l'Etat impose aux collectivités des règles qu'il ne s'applique pas à lui-même.

L'idée générale est louable et nécessaire, à l'heure où la consolidation des comptes se révèle être une nécessité : appliquer le plan comptable général de 1982, aux communes et à leurs établissements publics.

L'application de cette réforme pose le problème de l'effet fiscal généré notamment par le principe du rattachement des charges et produits à l'exercice.

Il n'est pas question de discuter le principe au niveau des charges et des produits récurrents, mais de le faire au niveau de dépenses décalées par rapport à l'année civile et pour lesquelles le rattachement des charges devrait entraîner un effet fiscal estimé aujourd'hui à 30 MF, soit 4 points de fiscalité.

Les dossiers concernés sont notamment : la participation au fonctionnement des écoles privées câlée sur l'année scolaire, la subvention au LOSC câlée sur la saison sportive ou encore le reversement à la CUDL de la taxe professionnelle sur le Métro câlée sur la réception de l'avis fiscal.

A l'image de nombreuses autres collectivités concernées, nous avons saisi la Direction de la Comptabilité Publique des conséquences lourdes pour le contribuable de l'application d'un tel principe.

III.- Les contraintes internes de la Collectivité

a) l'endettement

La Ville de Lille a considérablement investi au cours des dernières années.

Le budget 1996 se voulait un budget de pause et il l'a été puisque l'annuité de la dette 1997 sera égale, voire légèrement inférieure, à celle de l'année 1996, si on isole le remboursement d'un capital de 40 millions de francs, emprunt contracté en 1995 pour préfinancer la T.V.A. sur les opérations d'envergure.

L'annuité de dette à long terme a donc été gelée entre 1996 et 1997, conformément à nos engagements.

b) le fonctionnement interne

Le budget 1996 a été particulièrement rigoureux au plan de la gestion interne, dans de nombreux secteurs. La révision d'un certain nombre de politiques devrait produire ses effets financiers.

c) le maintien des affichages politiques prioritaires

La poursuite des politiques sociales menées ces dernières années se révèle, même si elles ne sont pas toutes de compétence communale directe, absolument indispensables dans la situation économique actuelle.

C'est ainsi que le contrat enfance, la lutte contre la toxicomanie, la politique de sécurité, l'emploi et les équipements de proximité seront les priorités du budget 1997.

IV.- Les Grandes Orientations

Section d'Investissement

La maîtrise de l'endettement et donc, à terme, de la fiscalité, constitue pour la Municipalité un impératif majeur qui conditionne en 1997 la politique d'investissement de la collectivité.

Dans ce cadre, nous serons conduits à des choix qui s'organiseront autour de trois axes :

- terminer les chantiers en cours et notamment celui de l'extension du Palais des Beaux-Arts,
- réaliser de nouveaux équipements dans les quartiers afin d'essayer de réduire, là où elle se creuse jour après jour, la fracture sociale,

Quelques exemples :

- des équipements sociaux
- une bibliothèque de quartier à Lille Sud,
- une salle des Fêtes rénovée à Fives.
- mener une politique ciblée de travaux de sécurité, et de maintenance notamment en direction des établissements scolaires, sportifs et sociaux.

Section de Fonctionnement

La reconduction des politiques sociales va nécessiter un effort accru de la collectivité face au désengagement de l'Etat.

De même, les effets induits par l'application de l'instruction comptable M14 génèrera de facto un effet fiscal non négligeable.

Enfin, il en est de même pour l'évolution très limitée des recettes reversées par l'Etat (D.G.F., Dotations de compensation).

Dans ce contexte et ce, malgré les efforts réalisés, l'ensemble des collectivités territoriales devra, cette année encore, consentir un effort fiscal que la Ville de Lille souhaite contenir en 1997 à un niveau intermédiaire entre l'augmentation enregistrée en 1996 (+ 9,8 %) et l'objectif 1998 (évolution limitée au niveau de l'inflation).

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/44

OBJET

Budget Primitif 1997. Programmes d'équipement.Loi du 5 janvier 1988. Article 15.Autorisation d'ouverture de crédits.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, il s'avère nécessaire de prévoir des autorisations d'ouverture de crédits afin de permettre la continuité des programmes d'investissement.

L'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 prévoit que le Maire peut (sans attendre le vote du Budget Primitif) engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (dépenses totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16) sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Dans ce contexte et en complément de la délibération du Conseil Municipal n° 96/715 du 16 décembre 1996, nous vous proposons en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 30 janvier 1997, l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	Article	Fonction	Libellés	Montant
21	2183	234	Musée des Beaux-Arts. Acquisition de matériel informatique	238.443,93
23	2313	13	Institut d'Administration des Entreprises. Travaux de réhabilitation	1.169.000,00
23	2313	11	Ecoles Jeanne Godart et Rabelais-Curie. Travaux de regroupement	290.000,00
23	2313	251	Stade Grimonprez Jooris. Travaux	120.000,00
23	2313	22	Théâtre Sébastopol. Travaux	100.000,00
23	2313	233	Bibliothèque de Lille-Sud. Construction	60.000,00
23	2313	251	Salle de sports Montebello. Travaux	60.000,00
23	2313	463	Centre de la Petite Enfance. Construction	60.000,00
23	2313	022	Hôtel de Ville. Travaux d'extension	200.000,00
23	2316	234	Musée des Beaux-Arts. Restauration des collections et oeuvres d'art	261.556,07

Par ailleurs, dans la délibération n° 96/715 du 16 décembre 1996, il convient de lire dans la rubrique "Fonction" de l'ouverture de crédit relative à la réfection de la toiture du Foyer Leroy : "242".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/45

OBJETAssociations. Avances sur subventions 1997.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, il est nécessaire d'octroyer des avances sur subventions pour l'année 1997 aux organismes suivants :

- A.S.P.T.T.	1.000,00 F
- LUC ESCRIME	10.000,00 F
- LUC BADMINTON	5.000,00 F
- O.S.F. FOOT	10.000,00 F
- C.F. DE GYM	5.000,00 F
- BILLARD CLUB FIVOIS	10.000,00 F

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons d'émettre un avis favorable aux versements des avances sur subventions au titre de l'exercice 1997, telles que reprises ci-avant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/46

OBJET

La Maîtrise de Science de Gestion de Lille-M.S.G.
Manifestations organisées à l'occasion du 20ème anniversaire
de l'Institut. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

La Maîtrise de Science de Gestion de Lille, dont le siège est à l'I.A.E. avenue du Peuple Belge à Lille, est un Institut Universitaire Professionnel, dont la vocation est de former des managers opérationnels, des cadres supérieurs et des dirigeants généralistes de la gestion.

Lors de sa création en 1976 la première promotion M.S.G. accueillait 50 étudiants. Progressivement, en réponse à la demande croissante des entreprises, M.S.G. a accru ses effectifs en formation initiale et a développé la formation continue, la formation en alternance et les options de dernière année. En 1996, elle compte 450 étudiants et 1.500 diplômés.

Chaque année, les étudiants M.S.G. organisent une nuit de gala qui permet aux étudiants et aux cadres des entreprises régionales de se rencontrer dans un cadre et une ambiance sympathiques.

La nuit M.S.G. 1997 qui se déroulera le 21 mars 1997 à la salle du Zénith sera le point d'orgue des manifestations organisées à l'occasion du 20ème anniversaire de M.S.G. Lille.

Elle accueillera les sociétés partenaires, les cadres d'entreprises, les candidats potentiels au concours d'entrée, les diplômés M.S.G., les étudiants et l'équipe administrative et enseignante M.S.G.

Cette soirée présentera en première partie un spectacle d'artistes de variété et s'achèvera par une soirée dansante.

Les responsables Bureau des étudiants M.S.G. de l'I.A.E. de Lille sollicitent une subvention exceptionnelle de 50.000 F à titre de parrainage de la Ville pour les diverses manifestations organisées à l'occasion du 20ème anniversaire de cet Institut Universitaire.

Le financement de ces manifestations serait assuré pour 65 % par la vente de billets et de gadgets et pour 35 % grâce à la participation de partenaires locaux. Ces derniers apparaîtront sur les divers supports publicitaires créés à cette occasion : programmes, invitations, affiches, billets.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50.000 F aux étudiants M.S.G.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997

N° 97/47

OBJET

Association Française de Parents d'Enfants en Difficulté
d'apprentissage du langage oral et écrit. A.P.E.D.A. Nord.
Organisation d'un congrès sur les dyslexies, à Lille
le 17 mars 1997. Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire.
 Mesdames, Messieurs.

L' Association Française de Parents d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage du langage oral et écrit, dont le siège est situé 48, rue Faidherbe à Lezennes, s'est constituée en Association Loi 1901 en mars 1994. Elle a pour but :

- de venir en aide aux enfants en difficulté d'apprentissage du langage écrit et oral ainsi qu'à leurs familles,
- de contribuer à l'information sur ces troubles spécifiques, des parents, enseignants, professionnels médicaux et paramédicaux, administrations, organismes et établissements ayant vocation à connaître ce type d'enfants en difficulté.
- de contribuer à la création d'instances et de moyens de dépistage, de diagnostic et de traitements spécialisés,
- de mener toutes actions utiles en vue de l'intégration en milieu scolaire ordinaire.

L' A.P.E.D.A. organise un congrès sur les dyslexies à Lille le 17 mars 1997.

Les dyslexies touchent 2 à 10 % des enfants normalement scolarisés. Elles sont toujours causes de difficultés d'apprentissages entraînant un retard scolaire pouvant aller jusqu'à l'échec, l'illétrisme et l'exclusion. La méconnaissance des dyslexies persiste.

L'objectif du congrès est d'apporter un complément d'informations sur les aspects neurologiques, linguistiques et leur répercussion sur le plan pédagogique et social des dyslexies.

Il s'articulera autour de conférences plénières et d'ateliers organisés ou carrefours et échanges en forums.

Il s'adresse aux adhérents de l'association, aux instituteurs en Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, aux services de Protection Maternelle et Infantile, aux personnels des centres médico-psycho-pédagogiques, aux psychologues et conseillers d'orientation, aux médecins scolaires, aux étudiants en orthophonie et aux orthophonistes libéraux ainsi qu'aux parents d'enfants en difficulté d'apprentissage.

Cette manifestation devrait réunir 800 à 1.000 personnes.

Madame DEQUIDT, Présidente de l'A.P.E.D.A Nord, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6.400 = à l'A.P.E.D.A.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/48

OBJETGestion de trésorerie. Constitution d'une ligne de trésorerie.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/649 du 21 octobre 1996, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres afin de constituer une ligne de trésorerie d'un montant global de 150 Millions de Francs, destinée à se substituer à la ligne existante.

Après étude comparative des offres, celle du CLF Banque dont le siège social est à Paris, 7 à 11, Quai André Citroën, est la plus intéressante.

Eu égard à ce qui précède et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 30 janvier 1997, nous vous prions d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu le projet de contrat de C.L.F. Banque,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - Afin de financer ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Lille décide de contracter auprès de C.L.F. Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 150.000.000 de F pour une durée d'un an, sans règlement d'aucune commission. Le taux appliqué sera le TMP (Taux Moyen Pondéré) ou le T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) ou le PIBOR (ou T.I.O.P) 1 mois (Taux Interbancaire Offert à Paris) : ces index sont proposés sans marge.

Les intérêts, calculés mensuellement, seront payables le 21ème jour du mois suivant la date du décompte. Par ailleurs, un service d'information quotidien (par télécopie) et un Conseil Financier (Minitel) sont proposés gracieusement pendant toute la durée du contrat.

Article 2 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec C.L.F. Banque.

Article 3 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit C.L.F. Banque.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/49

OBJETCentre Social situé rue Lazare Garreau à Lille
Sinistre du 11 juin 1996 - Indemnité d'assurancesRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le 11 juin 1996, un incendie a gravement endommagé le Centre Social situé à LILLE, rue Lazare Garreau.

Des expertises ont été effectuées pour évaluer les dommages et notre compagnie d'assurances propose de nous octroyer une indemnité de 182.313 F.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) accepter le montant de cette indemnité ;
- 2) reverser le montant des honoraires compris dans cette indemnité au cabinet (GALTIER missionné par la Ville, pour un montant de 49.270 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/50

OBJET**ACQUISITION DE 210 CONFIGURATIONS -
LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES OUVERT****Rapport de Monsieur Le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Par délibération N°96/662 du 21 Octobre 1996, la Municipalité a accepté le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert visant à examiner les prix consentis dans le cadre de la location de 180 configurations informatiques (micro-ordinateur, imprimante et logiciels de Bureautique).

Cette opération avait pour but de remplacer des configurations dépassées par les évolutions technologiques importantes constatées depuis 4 ans dans le monde de la Micro-Informatique.

Les résultats de l'Appel d'Offres Ouvert n'ont pas été satisfaisants car le coût de la location sur 3 ans portait un écart de plus de 300.000 Frs par rapport à une solution d'achat.

En effet, lors d'un investissement, même si la Ville subit des frais financiers, elle récupère la T.V.A., ce qui n'est pas le cas dans le cadre d'une solution de location.

Aussi, la Commission d'Appel d'Offres n'a pas donné suite à ce dossier.

Simultanément, nous avons lancé un Appel d'Offres portant sur la recherche d'un système informatisé de Gestion des Ressources Humaines.

Ce dossier disposait d'un Lot sur l'acquisition de 30 micro-ordinateurs, 6 imprimantes laser et 3 imprimantes à jet d'encre.

Il s'avère que les prix constatés sont plus élevés que ceux proposés dans le cadre de l'Appel d'Offres précité, du fait des quantités moins importantes, les remises sont plus faibles.

Il est donc probable que la prochaine Commission d'Appel d'Offres qui statuera sur ce dossier rende ce lot matériel infructueux.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 30 Janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer un nouvel Appel d'Offres Ouvert portant sur l'acquisition de 210 configurations micro-informatiques sur la base du Cahier des Charges ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 1997

N° 97/51

OBJETCrédits décentralisés - aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les présidents de quartier, après délibération des conseils de quartier, disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains de ces conseils de quartier se sont réunis récemment et ont adopté les rapports dont vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

QUARTIERS : AIDES FINANCIERES

Quartiers	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Imputation
VIEUX-LILLE	- Acquisition de matériel : mobilier et jeux de société pour l'association culturelle et sportive du Vieux-Lille	Comité d'Animation du Vieux-Lille	2 500 F	Chap. 65 - art. 67748 - fonction 242
	- « Liliades 96 » les 22 et 23 juin 1996 - Versement du solde.	Centre Social Godeleine Petit.	2 500 F	Chap. 65 - art. 67748 - fonction 242
	- Reprographie du magazine de l'école Branly	Coopérative de l'école Branly	2 000 F	Chap. 65 - art. 65748 - fonction 189
MOULINS	- Achat de matériel audiovisuel	Association des Oeuvres de bienfaisance de l'Armée du Salut (A.O.F.B.).	7 357 F	Chapitre 65 - art. 65728 - fonction 48
	- Projet pédagogique d'initiation à l'équitation pour 20 élèves de CM2 de l'école François Launay.	Coopérative scolaire de l'école F. Launay	2 000 F	Chapitre 65 - art 65748 - fonction 251
	- Défilé carnavalesque du 26 avril 1997	Coopérative scolaire de l'école "Les Moulins"	8 162 F	Chapitre 65 - art. 65748 - fonction 242
	- Action "Ecrivain public Moulins"	Association des jeunes Retraités	616 F	Chapitre 65 - art. 65748 - fonction 49

Séance du 10 février 1997

N° 97/52

OBJET

Réorganisation du Stationnement payant
Modification de cinq postes de Surveillant de
parc de stationnement en cinq postes de
Coordonnateur de zone

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 94/8 du 7 mars 1994 et 94/264 du 16 mai 1994, la Ville a décidé la création d'un corps d'agents de surveillance de stationnement payant composé respectivement de 30 et 27 agents assermentés. Ces agents sont recrutés à titre contractuel selon l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La réorganisation des secteurs de stationnement payant, à l'effet de faire coïncider les zones de surveillance, les zones de collecte et les zones tarifaires, nécessite la nomination de cinq coordonnateurs de zone. Ils auront à charge d'encadrer une dizaine d'agents, d'assurer le relais avec les gradés de la police municipale, de régler les situations conflictuelles qu'ils pourraient être amenés à rencontrer sur la voie publique, de signaler tout manquement quant à la signalisation horizontale et verticale et d'organiser les actions particulières tout en continuant à verbaliser.

Les conditions de recrutement de ces coordonnateurs de zone sont identiques à celles des surveillants de parc de stationnement payant.

Considérant la spécificité de leur fonction, les coordonnateurs de zone conserveront le statut de contractuel recruté selon l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et seront rémunérés sur l'indice brut 287.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons d'autoriser la modification de cinq postes de Surveillant de parc de stationnement en cinq postes de coordonnateur de zone assermenté. L'effet financier de cette opération sera couvert par prélèvement direct de la Trésorerie Principale sur les recettes de stationnement payant. La dépense sera inscrite à compter du 1er mars 1997 au BP 97 fonction 56 nature 64131 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997
N° 97/53

OBJET Modification d'un poste d'Animateur
Coordonnateur de Petite Enfance en Coordonnateur
du Développement Social et Educatif Petite Enfance

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Au tableau des effectifs figure un emploi d'Animateur Coordonnateur de la Petite Enfance dont la rémunération a été fixée par la délibération 94/586 du Conseil Municipal du 19/12/94.

L'évolution de l'activité du service de la Petite Enfance de la ville de Lille nécessite une redéfinition des missions.

Cadre A, rattaché au Directeur de l'Insertion et de l'Action Sociale et chargé du développement et de l'animation de la politique de la ville de Lille envers la Petite Enfance, il devra :

- * animer et gérer le Contrat Enfance conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales par l'impulsion, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des actions menées dans ce cadre ;
- * développer les relations interinstitutionnelles et élaborer en relation avec les partenaires institutionnels et associatifs, des projets de développement de la politique de la Ville.
- * coordonner les structures d'accueil des enfants sur la Ville :
 - élaboration et suivi des budgets et programmes d'investissement
 - contrôle de l'application des réglementations s'appliquant aux structures en matière d'agrément, de sécurité et de personnel.

Pour accomplir ses missions, il aura :

- une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de la Petite Enfance et du milieu associatif
- une parfaite connaissance de l'environnement social en métropole lilloise
- une bonne connaissance des besoins de la famille et de l'enfant et des méthodes de leur évaluation
- la maîtrise de la législation relative à la Petite Enfance
- les qualités d'encadrement
- la capacité à initier et piloter des projets
- le sens des relations humaines

De par sa spécificité, ce poste sera pourvu par un agent contractuel selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Le profil implique une rémunération fixée à l'indice brut 703.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons d'autoriser la revalorisation de la rémunération représentant une dépense supplémentaire qui sera prise en charge à compter du 1^{er} mars 1997 sur les crédits inscrits au BP 97 Fonction 40 nature 64131 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N°97/5A

OBJET Constitution d'une équipe de Maîtrise
d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.)Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 96/162 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la ville et le Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (GEDAL), confiant à ce dernier la mission de réalisation des opérations sur sites prioritaires du Contrat de Ville pour l'année 1996 et par délibération 96/697 du 16 décembre 1996 a prolongé l'intervention du GEDAL jusqu'au 31 mars 1997.

Pour accomplir sa mission, le GEDAL dispose d'une équipe opérationnelle de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale constituée depuis la mise en place du Dispositif Développement Social des Quartiers du contrat de plan (1989.1993).

Le GEDAL cessant ses activités, il conviendrait de prendre en charge cette équipe opérationnelle tout en précisant que les missions sont modifiées et les nouveaux profils sont annexés à la délibération.

Nous vous proposons la création des postes suivants :

- 6 Chefs de Projet
- 1 Agent de Développement Economique
- 1 Agent de Développement Social
- 1 Chargé de Mission transversale Habitat-Logement du Contrat de Ville
- 1 Chargé de Mission Développement Economique
- 1 Chargé de Mission au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance

Les niveaux de rémunérations sont fixés ainsi :

- 1 Chef de projet	indice brut 730
- 2 Chefs de projet	indice brut 767
- 2 Chefs de projet	indice brut 853
- 1 Chef de projet	indice brut 924
- 1 Agent de Développement Economique	indice brut 627
- 1 Agent de Développement Social	indice brut 502
- 1 Chargé de Mission transversale Habitat et Logement du Contrat de Ville	indice brut 853
- 1 Chargé de Mission Développement Economique	indice brut 600
- 1 Chargé de Mission au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance	indice brut 502

Compte tenu de la spécificité des missions, les recrutements s'effectueront selon les modalités prévues à l'alinéa 3 Article 3 de la loi du 26 janvier 1984 avec effet du 1er mars 1997, la durée de ces contrats sera conditionnée à celle du contrat de Ville complété de la lettre de mission en cours d'élaboration avec les services de l'Etat, de la Région et de la Ville précisant les engagements de chacun des partenaires.

.../...

Par ailleurs, la création et l'encadrement de cette équipe M.O.U.S nécessite la modification de l'intitulé du poste « Chargé de Mission à la Politique de la Ville » créé par délibération 95/716 du 20 novembre 1995. Son intitulé devient « Directeur de la Politique de la Ville et de la Prévention de la Délinquance »

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons d'autoriser la création des postes constituant l'équipe M.O.U.S et la modification d'un poste de contractuel sur les crédits inscrits au BP 97 Fonction 90 Nature 64131 de nos documents budgétaires. Cette dépense sera en partie équilibrée par les subventions, participations sollicitées par la Ville, dans le cadre du Contrat Ville, auprès des organisations extérieures (Etat, Région.....).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/55

OBJET Moyen des groupes politiques
Création de postesRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En application de la loi N° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, les délibérations du Conseil Municipal des 10 avril et 20 novembre 1995 ont défini les modalités de fonctionnement des groupes d'élus notamment en ce qui concerne le personnel nécessaire aux secrétariats desdits groupes.

A la demande du groupe socialiste, afin de procéder au remplacement de personnel ayant quitté leurs fonctions et en complément de la délibération 95/748 du 18 décembre 1995 créant un poste de chargé de mission pour le groupe socialiste (modifié par la délibération 96/669 du 21 octobre 1996), il convient de procéder à la création de postes selon les modalités de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- un chargé de mission contractuel à temps complet (indice brut 577)
- un agent administratif contractuel à temps complet (indice brut 224)

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, qui s'est réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons d'autoriser la création des postes dont les dépenses seront prises en charge à compter du 1er janvier 1997, sur les crédits inscrits au BP 97 Fonction 022 nature 64131 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 10 février 1997

N°97/56

OBJETCréation d'un poste de Chargé
de Mission au TourismeRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Eu égard au développement important du tourisme, il s'avère nécessaire de procéder à la création d'un emploi de Chargé de Mission au Tourisme.

Le titulaire de cet emploi aura pour mission essentielle la conception, le développement et la mise en place d'une politique de tourisme pour la Ville de Lille.

Il devra entretenir une collaboration étroite avec l'Office du Tourisme ainsi qu'avec les organismes métropolitains (Comité Régional de Tourisme, Chambre de Commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing, Communauté Urbaine Lille Métropole...).

Il représentera la Ville dans les Associations et les Réseaux de Ville.

Les qualités requises pour l'accomplissement de cette mission seront :

- niveau BAC + 2
- qualités relationnelles
- connaissances linguistiques
- capacité à conduire les projets
- disponibilité
- expérience professionnelle dans le domaine du tourisme

Compte tenu de la spécificité des missions le recrutement interviendra selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984. La rémunération sera fixée à l'indice brut 691.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons d'autoriser la création de ce poste de Chargé de Mission à compter du 1er mars 1997 sur les crédits inscrits au BP 97 Fonction 90 Nature 64131 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/57

OBJET**Tournoi International des Villes jumelées de Football
Pupilles à Hellemmes - Demande de subvention.****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 1990, l'Association Sportive Hellemmoise organise durant les fêtes de Pentecôte, un tournoi international de Football Pupilles rassemblant cette année douze équipes européennes et quatre équipes régionales.

Les villes de Leeds, Cologne, Rotterdam, Esch sur Alzette, Valladolid, Turin, Liège, Erfurt, ont répondu favorablement à l'invitation de l'Association Sportive Hellemmoise.

Aussi, afin de couvrir les frais d'organisation de cette manifestation, qui aura lieu du 17 au 19 Mai 1997, et de séjour de ces équipes composées de quinze joueurs et trois dirigeants, l'Association Sportive d'Hellemmes sollicite une aide financière.

Une demande de subvention a été sollicitée par l'Association auprès de la Communauté Européenne par l'intermédiaire de la Collectivité Territoriale de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accorder à l'Association Sportive Hellemmoise une subvention de 37.500,00 Francs, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 06 - Enveloppe 04680 du Budget Primitif 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N° 97/58

OBJET**Tournoi International de Football Seniors à Lille Sud -
Demande de subvention.****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la fête du Sport de Lille-Sud, le football club de ce quartier organise du 17 au 19 Mai 1997, un grand tournoi de football Seniors auquel participeront les villes jumelées de Liège, Leeds, Rotterdam et Cologne.

A cette occasion le Football Club de Lille-Sud sollicite une aide financière du Service Jumelages pour couvrir une partie des frais engagés pour l'accueil des équipes des villes jumelées.

Une demande de subvention a été sollicitée par le Football Club de Lille Sud, auprès de la Communauté Economique Européenne par l'intermédiaire de la Collectivité Territoriale de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales du 30 Janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 3.750,00 Francs qui sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 06 - Enveloppe 04680 du Budget Primitif 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 1997

N°97/59

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Entretien et nettoyage du sol
Marché de prestations de service
sur appel d'offres ouvert
Dossier d'exécution

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération 89/264 du 18 mai 1989, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation d'un concours d'architectes en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Actuellement les travaux sont en voie d'achèvement et l'inauguration officielle du site est prévue pour le mois de juin prochain.

Dès à présent, il y a lieu de prévoir la prise en charge des opérations nouvelles de nettoyage et d'entretien des sols de ce bâtiment, notamment :

- les abords avec effets d'eau ;
- les locaux techniques et de travail ;
- les espaces ouverts au public

ainsi que les prestations exceptionnelles liées à la location des salles.

Afin de permettre la réalisation de ces prestations, il s'avère nécessaire de lancer une consultation.

Les Services Techniques ont établi un dossier afin de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert, en vue de la passation de ce marché.

Celui-ci sera valable pour l'année 1997 et pourra être reconduit tacitement chaque année sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 30 janvier 1997, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie